



AVERTISSEMENT

Lisez attentivement ce guide. Il comprend d'importantes consignes de sécurité.

Ne conduisez jamais ce VTT si vous avez moins de 16 ans.



L'information particulièrement importante contenue dans ce *Guide du conducteur* est identifiée par les symboles suivants:



Ce symbole d'avertissement de sécurité indique un risque de blessure.



AVERTISSEMENT

Avertit d'un risque de blessure grave dont la possibilité de décès si l'instruction n'est pas suivie.

ATTENTION: Avertit d'un risque d'endommager gravement le véhicule ou une (ou des) pièce(s) si l'instruction n'est pas suivie.



AVERTISSEMENT

LA CONDUITE DE VOTRE VTT EST POTENTIELLEMENT DANGEREUSE.

Une collision ou un capotage peuvent survenir à l'improviste, même pendant des manœuvres courantes comme les virages, la conduite dans une pente ou le franchissement d'obstacles, si vous ne conduisez pas prudemment.

Pour votre sécurité, lisez attentivement et respectez tous les avertissements du *Guide du conducteur*, du *Guide de sécurité* et des étiquettes apposées sur le véhicule. **Toute négligence à cet égard pourrait entraîner des BLESSURES GRAVES, VOIRE MORTELLES.**

Conserver le *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité* dans le véhicule en tout temps.

Aux États-Unis, les produits sont distribués par Bombardier Motor Corporation of America. Au Canada, les produits sont distribués par Bombardier Inc.

Les marques de commerce suivantes sont des marques de Bombardier Inc. ou de ses filiales:

BOMBARDIER®

ROTAX®

†Simple Green est une marque déposée de Sunshine Makers Inc.

BOMBARDIER
PRODUITS RÉCRÉATIFS



AVANT-PROPOS

Nous désirons vous féliciter pour avoir fait l'achat d'un tout nouveau véhicule tout-terrain (VTT) Bombardier. Vous profiterez de la garantie Bombardier et serez desservi par un réseau de concessionnaires VTT Bombardier autorisés disposé à fournir les pièces, le service ou les accessoires dont vous aurez besoin.

Votre concessionnaire désire obtenir votre entière satisfaction. Il a reçu la formation requise pour effectuer la préparation et la vérification initiale de votre véhicule et a effectué les derniers réglages. Au moment de la livraison, le concessionnaire vous a expliqué l'utilisation, l'entretien et les aspects de sécurité du véhicule; nous espérons que le tout vous a été profitable. Si vous désirez obtenir plus d'information sur l'entretien de votre véhicule, nous vous prions de bien vouloir communiquer avec votre concessionnaire afin d'obtenir un *Manuel de réparation VTT* approprié.

Lors de la livraison, on vous a d'abord expliqué la garantie, puis on vous a aidé à remplir la formule d'enregistrement de garantie afin de nous la faire parvenir à des fins administratives. Dès que nous recevons cet enregistrement, nous accusons réception en vous envoyant une carte de garantie dans les jours qui suivent. Vous devez utiliser cette carte lors d'une réparation sous garantie ou d'un rappel sécuritaire.

Nous vous prions de bien vouloir communiquer avec notre Centre d'assistance à la clientèle si vous avez un problème et qu'il est impossible d'y remédier par l'entremise de votre concessionnaire autorisé de VTT Bombardier.

Ce guide a été traduit de l'anglais. En cas de divergence par rapport à la version originale, cette dernière a prééminence.

L'information ainsi que les descriptions de composants ou de systèmes présentés dans ce document sont corrects au moment de publier. Il faut noter toutefois que Bombardier Inc. poursuit une politique d'amélioration continue de ses produits, mais sans s'engager à incorporer les améliorations aux produits déjà fabriqués. En raison de changements tardifs, il peut donc y avoir certaines différences entre le produit tel que fabriqué et les descriptions et fiches techniques du présent guide. Bombardier se réserve le droit d'annuler ou de modifier les caractéristiques, fonctions, modèles et équipements sans encourir d'obligation.

Les illustrations de ce document représentent des constructions types des différents ensembles, et peuvent ne pas reproduire tous les détails ni la forme exacte des pièces. Elles montrent toutefois des pièces dont la fonction est identique ou semblable.

L'utilisation des termes DROIT et GAUCHE dans ce document s'emploie toujours par rapport à la position de conduite (en étant assis sur le VTT).

Les caractéristiques sont exprimées en unités SI (métriques), et sont suivies de l'équivalent en unités américaines ou SAE entre parenthèses. Dans les cas où il n'est pas nécessaire d'être très précis, certaines conversions sont arrondies par souci de simplicité.

On recommande d'utiliser des composants de rechange et des accessoires d'origine Bombardier. Ces derniers sont spécialement conçus pour votre véhicule et fabriqués de manière à rencontrer les normes de qualité établies par Bombardier.

Pour obtenir des renseignements détaillés sur les opérations d'entretien et de réparation, on peut se procurer un *Manuel de réparation*.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| AVIS | 4 |
| MESSAGES SPÉCIAUX SUR LA SÉCURITÉ | 5 |
| AVERTISSEMENTS D'UTILISATION | 8 |
| GARANTIE LIMITÉE BOMBARDIER AMÉRIQUE DU NORD: VTT BOMBARDIER® 2003 | 35 |
| GARANTIE LIMITÉE BOMBARDIER INTERNATIONAL: VTT BOMBARDIER® 2003 | 38 |
| QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES | 41 |
| NORMES DE CONTRÔLE ANTI-POLLUTION | 43 |
| EMPLACEMENT DES ÉTIQUETTES IMPORTANTES | 44 |
| IDENTIFICATION DE VOTRE VTT | 47 |
| Emplacement du numéro d'identification du véhicule | 47 |
| Emplacement du numéro d'identification du moteur | 48 |
| COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENTS | 49 |
| 1) Manette d'accélérateur | 50 |
| 2) Manette de frein avant..... | 50 |
| 3) Manette de frein arrière | 50 |
| 4) Loquet de frein..... | 51 |
| 5) Levier sélecteur | 51 |
| 6) Commutateur de phare | 52 |
| 7) Interrupteur d'arrêt du moteur | 52 |
| 8) Bouton de démarrage | 53 |
| 9) Bouton de dépassement..... | 53 |
| 10) Lampe témoin de température du moteur/ de pression d'huile (rouge)..... | 54 |
| 11) Lampe témoin de marche arrière (rouge) | 54 |
| 12) Lampe témoin de point mort (verte) | 54 |
| 13) Interrupteur d'allumage' | 55 |
| 14) Levier d'étrangleur | 55 |
| 15) Bouchon de réservoir de carburant..... | 56 |
| 16) Robinet de carburant..... | 56 |
| 17) Pédale de frein arrière | 57 |
| 18) Repose-pied | 57 |
| 19) Boîte à outils | 57 |
| 20) Espaces de chargement avant et arrière | 58 |
| 21) Bouchon de radiateur | 58 |
| 22) Fusible..... | 58 |

| | |
|--|-----------|
| LIQUIDES | 59 |
| Carburant | 59 |
| Huile à moteur | 59 |
| Huile de la boîte de vitesses | 62 |
| Liquide de refroidissement | 62 |
| Liquide de frein | 64 |
| Électrolyte de la batterie | 64 |
| PÉRIODE DE RODAGE | 66 |
| Moteur | 66 |
| Courroie | 66 |
| Révision-10 heures | 66 |
| VÉRIFICATION DE PRÉUTILISATION | 67 |
| CONSIGNES D'UTILISATION | 68 |
| Généralités | 68 |
| Démarrage à froid | 68 |
| Démarrage à chaud | 68 |
| Pour arrêter le moteur | 69 |
| Changement de vitesse de transmission | 69 |
| OPÉRATIONS SPÉCIALES | 70 |
| Moteur noyé | 70 |
| Surchauffe du moteur | 70 |
| Entretien d'après-utilisation | 71 |
| Capotage | 71 |
| Submersion du véhicule | 71 |
| Entreposage et préparation présaisonnnière | 71 |
| TABLEAU D'ENTRETIEN | 72 |
| ENTRETIEN | 75 |
| Moteur | 75 |
| Système d'admission d'air | 79 |
| Système électrique | 80 |
| Groupe d'entraînement | 82 |
| Systèmes de direction/de commande | 85 |
| Suspension | 87 |
| Freins | 87 |
| Carrosserie et châssis | 87 |
| CHARGEMENT ET TRANSPORT | 88 |
| Chargement | 88 |
| Pour fixer du matériel aux espaces de chargement | 89 |
| Transport | 89 |
| DIAGNOSTIC DES PANNES | 91 |
| FICHES TECHNIQUES | 94 |
| GUIDE SI | 98 |
| CHANGEMENT D'ADRESSE/DE PROPRIÉTAIRE | 99 |

AVIS

Le présent *Guide du conducteur*, ainsi que le *Guide de sécurité*, ont pour but d'aider le propriétaire ou le conducteur à se familiariser avec le véhicule, son fonctionnement et les différentes phases de son entretien. Ils sont indispensables à la conduite sécuritaire du véhicule.

Le présent guide fait usage des symboles suivants.



AVERTISSEMENT

Avertit d'un risque de blessure grave, y compris la possibilité de décès, si l'instruction n'est pas suivie.

ATTENTION: Avertit d'un risque d'endommager gravement le véhicule ou une pièce si l'instruction n'est pas suivie.

REMARQUE: Apporte une information supplémentaire nécessaire pour effectuer correctement une opération.

Bien que la simple lecture de ces messages n'élimine pas le danger, la compréhension et la mise en pratique de ces messages favorisent une utilisation sécuritaire du véhicule tout-terrain (VTT).

Afin d'apprécier pleinement les joies de la conduite en VTT, il est bon de connaître certains principes de base qu'il FAUT observer aux commandes d'un tel véhicule.

MESSAGES SPÉCIAUX SUR LA SÉCURITÉ

UN VTT N'EST PAS UN JOUET ET SON UTILISATION PEUT PRÉSENTER UN DANGER.

Le VTT se manie différemment des autres véhicules, y compris les motocyclettes et les voitures. Il faut prendre les précautions qui s'imposent, sinon une collision ou un renversement peuvent survenir rapidement, même lors de manoeuvres de routine telles que la négociation de virages et d'obstacles ou la conduite en pente.

DES BLESSURES GRAVES ET MÊME LA MORT peuvent survenir si on omet de se conformer à ces instructions:

- ⚠ Lire attentivement le présent *Guide du conducteur*, le *Guide de sécurité* et toutes les étiquettes en plus de se conformer aux méthodes d'utilisation prescrites.
- ⚠ Ne jamais utiliser un VTT sans les instructions qui s'imposent. **Suivre un cours de formation.** Les débutants devraient s'inscrire à un cours de formation donné par un instructeur reconnu. Communiquer avec un concessionnaire autorisé de VTT pour connaître les cours de formation les plus près ou appeler le Specialty Vehicle Institute of America (SVIA) au 1 800 887-2887 ou, au Canada, le Conseil canadien de la sécurité (CCS) au 1 (613) 739-1535, poste 227.
- ⚠ Il est important de toujours respecter l'âge prescrit. Un enfant de moins de 16 ans ne devrait jamais conduire un VTT.
- ⚠ Ne jamais transporter un passager sur un VTT.
- ⚠ Ne jamais utiliser un VTT sur des surfaces asphaltées, y compris les trottoirs, les allées, les stationnements et les voies publiques.
- ⚠ Ne jamais utiliser un VTT sur une voie publique, une route, une autoroute ou même un chemin de terre ou une route recouverte de gravier.
- ⚠ Ne jamais utiliser un VTT sans porter un casque approuvé et bien ajusté. On doit aussi se protéger les yeux au moyen de verres de protection ou d'une visière ainsi que porter des gants, des bottes, une chemise ou une veste à manches longues et un pantalon.
- ⚠ Ne jamais consommer d'alcool ni de drogues avant ou pendant l'utilisation d'un VTT.
- ⚠ Ne jamais conduire à des vitesses excessives. Toujours se déplacer à une vitesse qui convient au terrain, à la visibilité, aux conditions d'utilisation et à son expérience.
- ⚠ Ne jamais faire de cabrés, de sauts ni d'autres types de cascades.
- ⚠ Toujours inspecter le VTT lors de chaque utilisation pour s'assurer qu'il est en bon état de marche. Toujours suivre les programmes d'inspection et d'entretien décrits dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité*.
- ⚠ Toujours garder les deux mains sur le guidon et les deux pieds sur les repose-pieds du VTT lorsque celui-ci est en marche.
- ⚠ Toujours conduire lentement et être très prudent lorsqu'on s'aventure en terrain inconnu. Toujours faire preuve de vigilance lorsque les conditions du terrain varient.
- ⚠ Ne jamais utiliser le véhicule sur des terrains très accidentés, glissants ou friables, à moins d'avoir appris et pratiqué les techniques nécessaires au contrôle d'un VTT sur de tels terrains. Toujours être particulièrement prudent sur ces types de terrain.

- ⚠ Toujours respecter les méthodes de virage prescrites dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité*. Négocier les virages à basse vitesse avant de tenter un virage à plus haute vitesse. Ne pas tourner à des vitesses excessives.
- ⚠ Ne jamais utiliser le VTT sur des pentes trop abruptes pour le véhicule ou pour son niveau de compétence. S'exercer sur de petites pentes avant de s'aventurer sur les pentes plus prononcées.
- ⚠ Toujours escalader une pente de la façon prescrite dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité*. Vérifier soigneusement le terrain avant d'escalader une pente. Ne jamais escalader une pente dont la surface est trop glissante ou trop friable. Transférer son poids vers l'avant. Ne jamais accélérer trop brusquement et ne jamais changer de rapport de façon trop soudaine. Ne jamais traverser la crête d'une colline à haute vitesse.
- ⚠ Toujours descendre une pente et freiner de la façon prescrite dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité*. Vérifier soigneusement le terrain avant de descendre une pente. Transférer son poids vers l'arrière. Ne jamais descendre une pente à haute vitesse. Éviter de descendre une pente dans un angle qui ferait trop pencher le véhicule d'un côté. Descendre la pente tout droit dans la mesure du possible.
- ⚠ Toujours procéder de la façon prescrite dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité* pour se déplacer à flanc de colline. Éviter les pentes dont les surfaces sont trop glissantes ou trop friables. Transférer son poids en amont du VTT. Ne jamais tenter de virage dans une pente à moins de maîtriser la technique de virage décrite dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité* pour un terrain de niveau. Éviter dans la mesure du possible de se déplacer latéralement sur une pente escarpée.
- ⚠ Toujours procéder de la façon prescrite lors d'un calage ou si le véhicule commence à rouler vers l'arrière en escaladant une colline. Pour éviter tout calage, choisir le rapport approprié et maintenir une vitesse constante lorsqu'on escalade une pente. Advenant un calage ou si le véhicule est entraîné vers l'arrière, faire appel à la méthode de freinage spéciale décrite dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité*. Descendre en amont du véhicule ou sur le côté si celui-ci est orienté bien droit vers le haut de la pente. Tourner le VTT et y remonter en procédant de la façon décrite dans le présent guide.
- ⚠ Toujours vérifier s'il y a des obstacles avant de s'aventurer dans un nouvel endroit. Ne jamais tenter de négocier de gros obstacles, tels que de gros rochers ou des arbres abattus. Toujours procéder de la façon prescrite dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité* pour négocier des obstacles.

- ⚠ Toujours procéder avec soin si le véhicule patine ou glisse. On doit apprendre à contrôler de façon sécuritaire un VTT qui dérape ou qui glisse en s'exerçant à basse vitesse sur un terrain égal et de niveau. Sur des surfaces extrêmement glissantes, comme la glace, conduire lentement en faisant preuve de prudence afin de réduire les risques de dérapage et de glissement incontrôlé.
- ⚠ Ne jamais utiliser ce VTT dans un courant d'eau rapide ou dans une étendue d'eau plus profonde que ce qu'on recommande dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité*. Il est important de se rappeler que des freins humides présentent une efficacité réduite. Essayer les freins une fois sorti de l'eau. Au besoin, freiner à répétition pour sécher les plaquettes de frein.
- ⚠ Toujours s'assurer que la voie est libre derrière le véhicule avant de passer en marche arrière. Après s'en être assuré, passer en marche arrière et circuler lentement.
- ⚠ Toujours utiliser des pneus de dimension et de type prescrits dans le présent *Guide du conducteur*. Toujours s'assurer que la pression des pneus est conforme à la tolérance prescrite dans le *Guide du conducteur*.
- ⚠ Ne jamais modifier un VTT en installant ou en utilisant des accessoires pour lesquels il n'est pas conçu.
- ⚠ Ne jamais dépasser la charge admissible prescrite pour un VTT. Bien répartir et fixer solidement la charge. Réduire la vitesse et observer les instructions contenues dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité* pour transporter une charge ou tirer une remorque. Prévoir une plus grande distance pour le freinage.
- ⚠ **POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SÉCURITÉ EN VTT**, communiquer avec la Specialty Vehicle Institute of America (SVIA) au 1 800 887-2887, ou au Canada, avec le Conseil canadien de la sécurité (CCS) au 1 (613) 739-1535, poste 227.

AVERTISSEMENTS D'UTILISATION

Tout en lisant le présent *Guide du conducteur*, se souvenir que:

AVERTISSEMENT

Avertit d'un risque de blessures graves, voire mortelles.

Les avertissements suivants et leur format répondent aux exigences de la United States Consumer Product Safety Commission. Il est primordial qu'on les trouve dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité* de tous les VTT.

REMARQUE: Les illustrations suivantes ne sont que des représentations générales. Votre modèle peut être différent.

AVERTISSEMENT



V00A0AQ

DANGER POSSIBLE

Utilisation du VTT sans respecter les instructions prescrites.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Le risque d'accident s'accroît grandement si le conducteur ne connaît pas la bonne façon d'utiliser le VTT dans les situations variées et sur divers types de terrain.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Les conducteurs débutants et sans expérience devraient suivre le cours de formation certifié offert par Bombardier Inc. On leur suggère ensuite de mettre régulièrement en pratique les notions apprises dans ce cours ainsi que les techniques d'utilisation décrites dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité*.

Pour de plus amples renseignements sur le cours de formation, communiquer avec un concessionnaire autorisé de VTT ou appeler Bombardier Inc. au 1 (819) 566-3366.



V00A01Q

DANGER POSSIBLE

Défaut de respecter l'âge minimal recommandé pour conduire un VTT.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

On déconseille aux enfants n'ayant pas l'âge minimal recommandé de conduire un VTT afin d'éviter les risques de blessure ou de décès.

Même si un enfant a l'âge minimal recommandé pour conduire un VTT, il se peut qu'il ne possède pas les compétences, l'habileté ou le jugement requis pour conduire ce véhicule en toute sécurité, ce qui pourrait l'entraîner dans un accident grave.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Aucun enfant de moins de 16 ans ne devrait conduire un VTT de Bombardier.

AVERTISSEMENT



V00A02Q

DANGER POSSIBLE

Transport d'un passager sur ce VTT.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

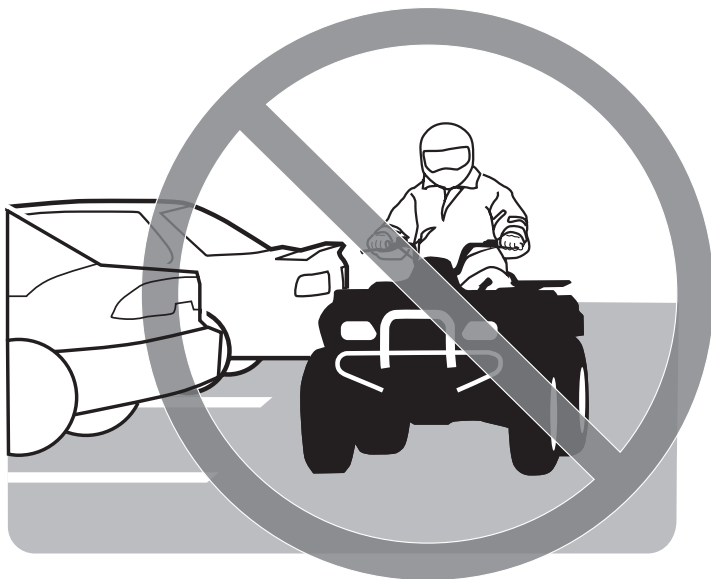
Réduit grandement votre aptitude à préserver l'équilibre et à assurer le contrôle du VTT.

Pourrait entraîner un accident provoquant des blessures au conducteur et/ou au passager.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais transporter un passager. Le siège allongé doit permettre au conducteur de changer de position en cours d'utilisation.

AVERTISSEMENT



V00A03Q

DANGER POSSIBLE

Utilisation du VTT sur les surfaces asphaltées.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Les pneus du VTT ont été conçus pour une utilisation hors route seulement, et non sur les surfaces asphaltées. L'utilisation du VTT sur de telles surfaces peut en réduire la maniabilité et la maîtrise, en plus d'entraîner une perte de contrôle du véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais utiliser un VTT sur des surfaces asphaltées, y compris les trottoirs, les allées, les stationnements et les voies publiques.



V00A04Q

DANGER POSSIBLE

Utilisation du VTT sur les voies publiques, les routes ou les autoroutes.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Risques de collision avec un autre véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais utiliser ce VTT sur une voie publique, une route, une autoroute ou même un chemin de terre ou une route recouverte de gravier. Dans plusieurs endroits, il est illégal d'utiliser un VTT sur les voies publiques, les routes et les autoroutes.



V00A06Q

DANGER POSSIBLE

Utilisation du VTT sans porter un casque de motocycliste approuvé, des verres de protection et des vêtements protecteurs.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

L'utilisation du véhicule sans porter un casque de motocycliste approuvé augmente les risques de blessure grave à la tête et de décès en cas d'accident.

L'utilisation du véhicule sans porter des verres de protection peut entraîner un accident et augmenter les risques de blessure grave en cas d'accident.

L'utilisation du véhicule sans vêtements protecteurs augmente les risques de blessure grave en cas d'accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours porter un casque de motocycliste approuvé et bien ajusté. On recommande également de porter:

- des verres de protection ou une visière
- des gants
- des bottes
- une chemise ou une veste à manches longues
- un pantalon.

AVERTISSEMENT



V00A07Q

DANGER POSSIBLE

Utilisation du VTT après avoir consommé de l'alcool ou des drogues.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Votre jugement pourrait en souffrir grandement.

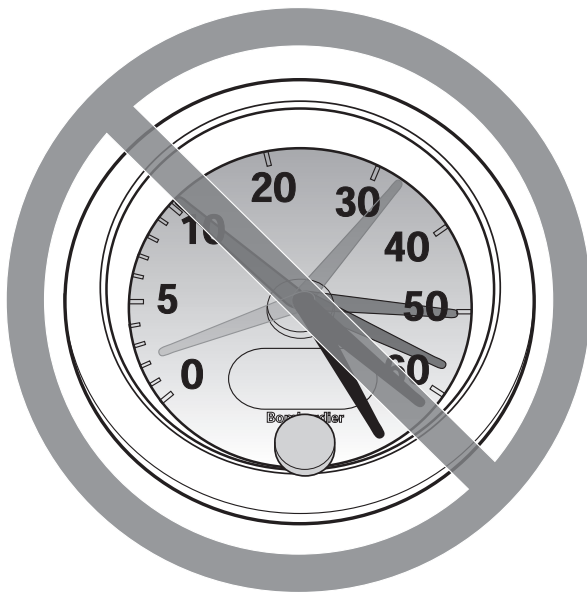
Votre vitesse de réaction pourrait être plus lente.

Votre sens de l'équilibre et votre perception pourraient en souffrir.

Un accident pourrait en résulter.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais consommer d'alcool ni de drogues avant ou pendant l'utilisation d'un VTT.



V00A08Q

DANGER POSSIBLE

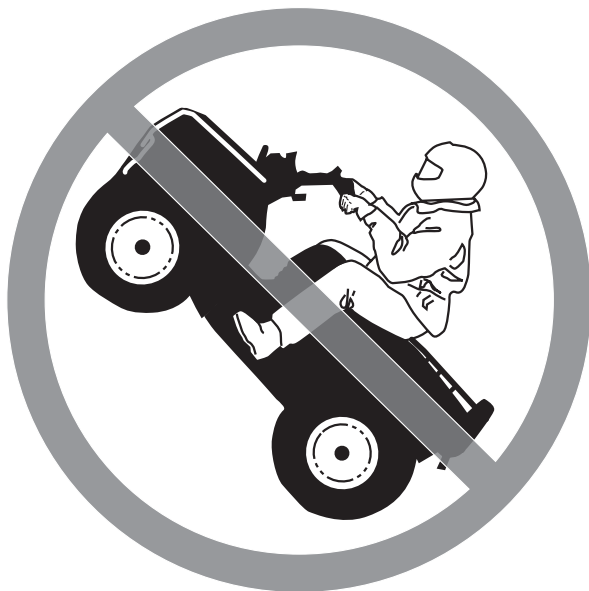
Conduire le VTT à des vitesses excessives.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Augmente les risques d'une perte de contrôle du VTT, ce qui peut provoquer un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours se déplacer à une vitesse qui convient au terrain, à la visibilité, aux conditions d'utilisation et à son expérience.



V00A09Q

DANGER POSSIBLE

Exécution de cabrés, de sauts et d'autres types de cascades.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Augmente les risques d'accident et de renversement.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais tenter de cascades, telles que des cabrés ou des sauts. Éviter les manoeuvres visant à épater les gens.

AVERTISSEMENT

DANGER POSSIBLE

Défaut d'inspecter le VTT avant de l'utiliser.
Défaut de bien entretenir le VTT.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Augmente les risques d'accident et de dommages à l'équipement.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours inspecter le VTT lors de chaque utilisation pour s'assurer qu'il est en bon état de marche.

Toujours suivre les programmes d'inspection et d'entretien décrits dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité*.



V00A0BQ

DANGER POSSIBLE

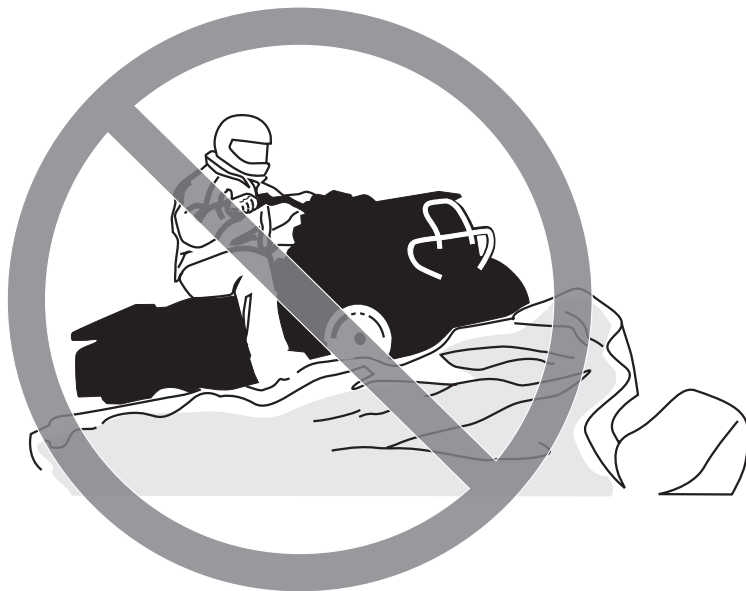
Enlever les mains du guidon ou les pieds des repose-pieds lorsque le VTT est en marche.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

En enlevant même une seule main ou un seul pied, on peut réduire sa capacité de contrôler le VTT ou perdre l'équilibre et chuter du véhicule. Si on retire un pied du repose-pied, le pied ou la jambe pourrait venir en contact avec les roues arrière, ce qui pourrait provoquer des blessures ou un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours garder les deux mains sur le guidon et les deux pieds sur les repose-pieds du VTT lorsque celui-ci est en marche.



V00A0CQ

DANGER POSSIBLE

Défaut d'être extrêmement prudent en utilisant le VTT en terrain inconnu.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

On peut réaliser trop tard qu'il y a des rochers cachés, des bosses ou des cavités, de sorte qu'il sera impossible de réagir.

On pourrait perdre la maîtrise du VTT ou celui-ci pourrait se renverser.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Conduire lentement et être très prudent lorsqu'on s'aventure en terrain inconnu.

Toujours faire preuve de vigilance en VTT lorsque les conditions du terrain varient.

AVERTISSEMENT



V00A0DQ

DANGER POSSIBLE

Défaut d'être extrêmement prudent lors d'une utilisation sur des terrains très accidentés, glissants ou friables.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Peut entraîner une perte de traction ou de maîtrise du véhicule et ainsi provoquer un accident, y compris un renversement.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne pas utiliser le véhicule sur des terrains très accidentés, glissants ni friables, à moins d'avoir appris et pratiqué les techniques d'utilisation du VTT sur de tels terrains.

Toujours être particulièrement prudent sur ces types de terrain.



V00A0EQ

DANGER POSSIBLE

Virage inadéquat.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Perte de contrôle du VTT pouvant provoquer une collision ou un renversement.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours respecter les méthodes de virage prescrites dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité*. Négocier les virages à basse vitesse avant de tenter un virage à plus haute vitesse.

Ne pas tourner à des vitesses excessives.



V00A00Q

DANGER POSSIBLE

Utilisation sur des pentes trop escarpées.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Le véhicule peut se renverser plus facilement sur des pentes très escarpées que sur des surfaces de niveau ou sur de petites pentes.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais utiliser le VTT sur des pentes trop escarpées pour le véhicule ou pour votre niveau de compétence.

S'exercer sur de petites pentes avant de s'aventurer sur les pentes plus prononcées.



V00A0FQ

DANGER POSSIBLE

Méthode d'escalade inadéquate.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait entraîner une perte de contrôle ou un renversement du VTT.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours escalader une pente de la façon prescrite dans le présent *Guide du conducteur* et dans le *Guide de sécurité*.

Toujours vérifier soigneusement le terrain avant d'escalader une pente.

Ne jamais escalader une pente dont la surface est trop glissante ou trop friable.

Transférer son poids vers l'avant.

Ne jamais accélérer trop brusquement et ne jamais changer de rapport de façon trop soudaine, puisque le VTT pourrait se renverser vers l'arrière.

Ne jamais traverser la crête d'une colline à haute vitesse, puisqu'un obstacle, une dénivellation prononcée, un autre véhicule ou une autre personne pourrait se trouver de l'autre côté.



V00A0GQ

DANGER POSSIBLE

Méthode inadéquate de descente.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait entraîner une perte de contrôle ou un renversement du VTT.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours descendre une pente de la façon prescrite dans le présent *Guide du conducteur* et dans le *Guide de sécurité*.

REMARQUE: Une technique de freinage spéciale s'impose lorsqu'on descend une pente.

Toujours vérifier soigneusement le terrain avant de descendre une pente. Transférer son poids vers l'arrière.

Ne jamais descendre une pente à haute vitesse.

Éviter de descendre une pente dans un angle qui ferait trop pencher le véhicule d'un côté. Descendre la pente tout droit dans la mesure du possible.



V00A0HQ

DANGER POSSIBLE

Déplacements à flanc de colline ou virages inadéquats dans les pentes.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait entraîner une perte de contrôle ou un renversement du VTT.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais tenter un virage dans une pente à moins de maîtriser la technique de virage décrite dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité* pour un terrain de niveau. Être très prudent lorsqu'on effectue un virage dans une pente.

Éviter dans la mesure du possible de se déplacer latéralement sur une pente escarpée.

Lors d'un déplacement à flanc de colline:

Toujours procéder de la façon prescrite dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité*.

Éviter les pentes dont les surfaces sont trop glissantes ou trop friables. Transférer son poids en amont sur le VTT.

AVERTISSEMENT



V00A01Q

DANGER POSSIBLE

Calage, roulement vers l'arrière ou débarquement inadéquat lorsqu'on escalade une pente.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait entraîner un renversement du VTT.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Choisir le rapport prescrit et maintenir une vitesse constante lorsqu'on escalade une pente.

Si le véhicule perd sa vitesse en marche avant:

Garder son poids en amont.

Serrer les freins.

Verrouiller le frein de stationnement après s'être immobilisé.

Si le véhicule commence à rouler vers l'arrière:

Garder son poids en amont.

Ne jamais serrer le frein arrière si le véhicule roule vers l'arrière.

Serrer graduellement le frein avant.

Une fois complètement arrêté, serrer également le frein arrière et verrouiller le frein de stationnement.

Débarquer en amont du véhicule ou sur le côté si le véhicule est orienté bien droit vers le haut de la pente.

Retourner le VTT et remonter sur ce dernier en procédant de la façon décrite dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité*.



V00A0JQ

DANGER POSSIBLE

Façon inadéquate de négocier les obstacles.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Peut entraîner une perte de contrôle ou une collision. Pourrait provoquer un renversement du VTT.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Avant de s'aventurer dans un nouvel endroit, vérifier s'il y a des obstacles.

Ne jamais tenter de négocier de gros obstacles, tels que de gros rochers ou des arbres abattus.

Lorsqu'il s'agit de négocier des obstacles, toujours procéder de la façon décrite dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité*.



V00A0KQ

DANGER POSSIBLE

Dérapiage ou glissement inadéquat.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

On peut perdre le contrôle du VTT.

Le VTT peut également revenir en traction de façon inattendue, ce qui peut provoquer un renversement du véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

On doit apprendre à contrôler de façon sécuritaire un VTT qui dérape ou qui glisse en pratiquant à basse vitesse sur un terrain égal et de niveau.

Sur les surfaces très glissantes, comme la glace, conduire lentement en faisant preuve de prudence afin de réduire les risques de dérapage ou de glissement incontrôlé.



V00A0LQ

DANGER POSSIBLE

Utilisation du VTT dans une étendue d'eau profonde ou présentant un courant rapide.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Les pneus peuvent flotter, ce qui entraînerait une perte de traction et une perte de contrôle pouvant mener à un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais utiliser ce VTT dans un courant d'eau rapide ou dans une étendue d'eau plus profonde que ce qu'on prescrit dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité*.

Avant de traverser un cours d'eau, toujours en vérifier la profondeur et le courant. Le niveau d'eau ne devrait pas dépasser les marchepieds.

Il est important de se rappeler que des freins humides présentent une efficacité réduite. Essayer les freins une fois sorti de l'eau. Au besoin, freiner à répétition pour sécher les plaquettes de frein.



V00A0MQ

DANGER POSSIBLE

Utilisation inadéquate en marche arrière.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

On pourrait frapper un obstacle ou une personne derrière le véhicule, ce qui pourrait entraîner des blessures graves.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Avant de passer en marche arrière, s'assurer que la voie est libre derrière le véhicule. Après s'en être assuré, passer en marche arrière et circuler lentement.



V00A00Q

DANGER POSSIBLE

Utilisation du VTT sans les pneus prescrits ou dont les pneus présentent une pression inadéquate ou inégale.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

L'utilisation de pneus inadéquats sur ce VTT ou l'utilisation du VTT avec des pneus présentant une pression inadéquate ou inégale peut entraîner une perte de contrôle et accroître les risques d'accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours utiliser des pneus de dimension et de type prescrits dans le présent *Guide du conducteur* de ce véhicule.

Toujours s'assurer que la pression des pneus est conforme à la tolérance prescrite dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité*.



V00A0NQ

DANGER POSSIBLE

Utilisation d'un VTT ayant subi des modifications non approuvées.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

L'installation inadéquate d'accessoires ou une modification de ce véhicule peut avoir un effet sur sa maniabilité et pourrait, dans certains cas, entraîner un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais modifier ce VTT en installant ou en utilisant des accessoires pour lesquels il n'est pas conçu. Toutes les pièces et tous les accessoires installés sur ce véhicule doivent être des composants d'origine Bombardier, ou l'équivalent, conçus pour ce VTT, et l'installation et l'utilisation doivent se faire conformément aux instructions. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier.



V00A0PQ

DANGER POSSIBLE

Surcharge du VTT, transport ou remorquage inadéquat d'une charge.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait avoir un effet sur la maniabilité et entraîner ainsi un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais dépasser la charge admissible prescrite pour ce VTT.

Bien répartir et fixer solidement la charge.

Réduire la vitesse en transportant une charge ou en tirant une remorque.
Prévoir une plus grande distance pour le freinage.

Toujours procéder de la façon décrite dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité* lorsqu'il s'agit de transporter une charge ou de tirer une remorque.

⚠ AVERTISSEMENT



V03M01Q

DANGER POSSIBLE

Le transport de matériel inflammable ou dangereux peut mener à des explosions.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Des blessures graves ou la mort.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais transporter de matériel inflammable ni dangereux.

Tout en lisant le présent *Guide du conducteur*, se souvenir que:

⚠ AVERTISSEMENT

Avertit d'un risque de blessures graves, voire mortelles.

GARANTIE LIMITÉE BOMBARDIER AMÉRIQUE DU NORD: VTT BOMBARDIER® 2003

1. PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Au Canada, BOMBARDIER INC. («BOMBARDIER») et aux États-Unis, Bombardier au nom de BOMBARDIER MOTOR CORPORATION OF AMERICA (BMCA), garantit ses VTT BOMBARDIER 2003 contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période décrite ci-dessous.

Toutes les pièces et tous les accessoires d'origine BOMBARDIER installés par un concessionnaire BOMBARDIER autorisé (tel que défini ci-après) au moment de la livraison du VTT BOMBARDIER 2003 bénéficient de la même garantie que le VTT.

Certains pneus et treuils originaux de votre VTT sont garantis par le fabricant de pneus ou de treuils identifié ci-dessous. Si vous croyez qu'un des pneus ou treuil originaux comporte un vice de conception ou de fabrication, nous vous prions de communiquer directement avec le fabricant ou l'un de ses représentants, ou encore, de demander à votre concessionnaire BOMBARDIER autorisé de vous assister.

Carlisle Tire & Wheel Company

(pneus Traxter et Quest)

23 Windham Boulevard

Aiken, SC 29805

Information concernant la garantie:

Aux É.-U. 1 800 260-7959

Au Canada 1 800 265-6155

Au Québec 1 877 997-4999

Kenda USA

(pneus DS 650 excepté le Baja)

7095 Americana Parkway

Reynoldsburg, OH 43068

(614) 866-9803

Warn Industries inc. (Treuil)

12900 SE Capps Road

Clackamas, Oregon 97015-8903

Service à la clientèle:

Aux É.-U. 1 800 543-9276

Au Canada 1 800 668-6012

Au Québec 1 800 361-9291

Veillez noter que les pneus du DS 650 Baja et du RALLY sont garantis directement par BOMBARDIER et qu'il n'est donc pas nécessaire de contacter directement le fabricant du pneu.

L'utilisation du produit à des fins de course ou autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur, annulera la présente garantie.

2. DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes: (i) LA DATE DE LIVRAISON AU PREMIER ACHETEUR AU DÉTAIL ou; (ii) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et pour une PÉRIODE de: SIX (6) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée ou commerciale.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

3. CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

La présente garantie ne s'applique qu'aux VTT BOMBARDIER 2003 achetés en tant que véhicules neufs et non utilisés par leur premier propriétaire auprès d'un concessionnaire BOMBARDIER autorisé à distribuer des produits VTT BOMBARDIER dans le pays où la vente a été conclue («le concessionnaire BOMBARDIER»), et seulement après que le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BOMBARDIER a été effectué et documenté.

La garantie n'entre en vigueur qu'après l'enregistrement du véhicule en bonne et due forme auprès d'un concessionnaire BOMBARDIER VTT. De telles restrictions sont nécessaires afin que BOMBARDIER puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public. Pour que la garantie soit maintenue, l'entretien de routine décrit dans le *Guide du conducteur* doit être effectué dans les délais prescrits. BOMBARDIER se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

4. CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit aviser un concessionnaire BOMBARDIER VTT dans les deux (2) jours suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au concessionnaire BOMBARDIER VTT une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BOMBARDIER.

5. CE QUE BOMBARDIER FERA

Les obligations de BOMBARDIER en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine BOMBARDIER neuves, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main-d'oeuvre encouru par un concessionnaire BOMBARDIER et ce pour la durée de couverture de la présente garantie.

BOMBARDIER se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

6. EXCLUSIONS - NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages (pièces et main d'œuvre);
- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d'entretien et/ou de remisage telles que stipulées dans le *Guide du conducteur* BOMBARDIER VTT;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BOMBARDIER, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un concessionnaire BOMBARDIER VTT autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du *Guide du conducteur* BOMBARDIER VTT;
- Les dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le *Guide du conducteur*);
- L'ingestion de neige ou d'eau;

- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus.

7. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES PROVINCES NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES ÉTATS OU PROVINCES.

Ni un distributeur, ni un concessionnaire BOMBARDIER, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BOMBARDIER.

Bombardier se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

8. TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BOMBARDIER soit avisé du transfert de propriété de la façon suivante:

- a) L'ancien propriétaire communique avec BOMBARDIER (au numéro de téléphone ci-après) ou avec un concessionnaire BOMBARDIER autorisé pour lui donner les coordonnées du nouveau propriétaire; ou
- b) BOMBARDIER ou un concessionnaire BOMBARDIER autorisé reçoit une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoit les coordonnées du nouveau propriétaire.

9. SERVICE À LA CLIENTÈLE

- a) Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente GARANTIE LIMITÉE BOMBARDIER, BOMBARDIER vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire.
- b) Si la situation n'est toujours pas réglée, faites parvenir votre plainte par écrit à l'adresse ci-dessous, ou téléphonez au numéro suivant:

BOMBARDIER INC.
PRODUITS RÉCRÉATIFS
CENTRE D'ASSISTANCE
À LA CLIENTÈLE
VALCOURT (QUÉBEC) JOE 2LO
Tél.: (819) 566-3366

GARANTIE LIMITÉE BOMBARDIER INTERNATIONAL: VTT BOMBARDIER® 2003

1. PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

BOMBARDIER INC. («BOMBARDIER») garantit ses VTT BOMBARDIER 2003 contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période décrite ci-dessous.

Toutes les pièces et tous les accessoires d'origine BOMBARDIER installés par un distributeur/concessionnaire BOMBARDIER autorisé (tel que défini ci-après) au moment de la livraison du VTT BOMBARDIER 2003 bénéficient de la même garantie que le VTT.

Les pneus et treuils originaux de votre VTT sont garantis par le fabricant de pneus ou de treuils identifié ci-dessous. Si vous croyez qu'un des pneus ou treuil originaux comporte un vice de conception ou de fabrication, nous vous prions de communiquer directement avec le fabricant ou l'un de ses représentants, ou encore, de demander à votre distributeur/concessionnaire BOMBARDIER autorisé de vous assister.

Carlisle Tire & Wheel Company
(pneus Traxters et QUEST)
23 Windham Boulevard
Aiken, SC 29805

Information concernant la garantie:
International: 1 803 643-2900

Kenda USA (pneus DS 650)
7095 Americana Parkway
Reynoldsburg, OH 43068
1 (614) 866-9803

Warn Industries Inc.
12900 SE Capps Road
Clackamas, Oregon 97015-8903
Service à la clientèle:
International: 1 (503) 722-1200

L'utilisation du produit à des fins de course ou autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur, annulera la présente garantie.

2. DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes: (i) LA DATE DE LIVRAISON AU PREMIER ACHETEUR AU DÉTAIL ou; (ii) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et pour une PÉRIODE de:

SIX (6) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée ou commerciale.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

3. CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

La présente garantie ne s'applique qu'aux VTT BOMBARDIER 2003 achetés en tant que véhicules neufs et non utilisés par leur premier propriétaire auprès d'un distributeur/concessionnaire BOMBARDIER autorisé à distribuer des produits VTT BOMBARDIER dans le pays où la vente a été conclue («le distributeur/concessionnaire BOMBARDIER»), et seulement après que le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BOMBARDIER a été effectué et documenté.

La garantie n'entre en vigueur qu'après l'enregistrement du véhicule en bonne et due forme auprès d'un distributeur/concessionnaire BOMBARDIER. De telles restrictions sont nécessaires afin que BOMBARDIER puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public. Pour que la garantie soit maintenue, l'entretien de routine décrit dans le *Guide du conducteur* doit être effectué dans les délais prescrits. BOMBARDIER se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

4. CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit aviser un distributeur/concessionnaire BOMBARDIER dans les deux (2) jours suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au distributeur/concessionnaire BOMBARDIER une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BOMBARDIER.

5. CE QUE BOMBARDIER FERA

Les obligations de BOMBARDIER en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine BOMBARDIER neuves, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main-d'oeuvre encouru par un distributeur/concessionnaire BOMBARDIER.

BOMBARDIER se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

6. EXCLUSIONS - NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages;
- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d'entretien et/ou de remisage telles que stipulées dans le *Guide du conducteur*;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BOMBARDIER, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un distributeur/concessionnaire BOMBARDIER autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du *Guide du conducteur*;
- Les dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le *Guide du conducteur*);
- Ingestion d'eau ou de neige;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus.

7. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES PROVINCES NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES PROVINCES.

Ni un distributeur, ni un concessionnaire BOMBARDIER, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BOMBARDIER.

Bombardier se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

8. TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BOMBARDIER soit avisé du transfert de propriété de la façon suivante:

- a) L'ancien propriétaire communique avec BOMBARDIER ou avec un distributeur/concessionnaire BOMBARDIER autorisé pour lui donner les coordonnées du nouveau propriétaire; ou
- b) BOMBARDIER ou un distributeur/concessionnaire BOMBARDIER autorisé reçoit une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoit les coordonnées du nouveau propriétaire.

9. SERVICE À LA CLIENTÈLE

- a) Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente GARANTIE LIMITÉE BOMBARDIER, BOMBARDIER vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le distributeur/concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire.
- b) Si la situation persiste, veuillez communiquer avec le département de service du distributeur qui pourra vous aider à résoudre le problème.

QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES

Q: Pourquoi mon véhicule doit-il être enregistré à l'usine? Car, en fait, ma facture atteste la date d'achat de mon véhicule.

R: *L'enregistrement est très important et votre concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier se doit d'enregistrer votre véhicule auprès de Bombardier Inc. Vous devez vous assurer que la carte d'enregistrement a été envoyée. Cela vous permettra:*

- a) de faire effectuer un travail sous garantie chez n'importe quel concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier en Amérique du Nord. La simple présentation de votre carte d'enregistrement lui fournit tous les renseignements nécessaires pour remplir les formulaires de réclamation de garantie.*
- b) d'être avisé par Bombardier advenant un rappel de votre véhicule ou une campagne de garantie particulière.*
- c) d'être contacté plus rapidement par les autorités policières, dans le cas d'un vol, si elles retrouvaient votre véhicule.*

Q: Pourquoi mon véhicule tout-terrain doit-il être immatriculé?

R: *Il est nécessaire d'immatriculer un véhicule tout-terrain pour deux raisons: premièrement, dans plusieurs provinces ou États, il est obligatoire d'immatriculer un véhicule tout-terrain, au même titre qu'une automobile; deuxièmement, les ministères concernés se servent d'une partie des frais d'immatriculation pour entretenir les sentiers et en créer de nouveaux.*

Q: Où puis-je trouver les renseignements concernant la lubrification et l'entretien de mon véhicule?

R: *Dans le Guide du conducteur fourni avec le véhicule au moment de sa livraison.*

Q: La garantie peut-elle devenir nulle si je n'utilise ou n'entretiens pas mon véhicule neuf exactement comme l'indique le *Guide du conducteur*?

R: *La garantie d'un véhicule neuf ne peut devenir nulle si un concessionnaire autorisé a effectué la vérification de prélivraison. Toutefois, si un bris ou une panne survient à la suite d'une utilisation ou d'un entretien non conforme au Guide du conducteur, CE bris ou CETTE panne ne sera pas couvert(e) par la garantie. Il en est de même pour les opérations effectuées par le client comme les vidanges d'huile et les changements de filtre à huile, et surtout les opérations de mise au point comme dans le cas du carburateur.*

Q: Pourriez-vous donner quelques exemples d'usage anormal, de négligence ou d'abus qui peuvent toucher la garantie limitée?

R: *Ce sont là des termes généraux dont le sens, dans certains cas, se recoupe. Pour être plus précis, mentionnons les exemples suivants: fonctionnement du véhicule jusqu'à épuisement de l'huile, bris d'une pièce causé par l'utilisation du véhicule lorsqu'une autre pièce était cassée ou endommagée, etc. Pour toute question relative au fonctionnement ou à l'entretien de votre véhicule, bien vouloir consulter un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier.*

- Q: Quels sont les frais qui reviennent au client pendant la période de garantie?
- R: Tous les frais provenant de l'entretien normal du véhicule, des réparations non couvertes par la garantie, d'accidents, de collisions, de même que le coût de l'huile et des bougies, ainsi que les dommages indirects, comme le stipule la garantie.*
- Q: Les pièces de rechange d'origine Bombardier utilisées lors de réparations sous garantie sont-elles également couvertes par la garantie limitée?
- R: Oui, toute pièce d'origine Bombardier installée lors d'une réparation sous garantie par un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier est couverte jusqu'à expiration de la garantie du véhicule.*
- Q: Si je vends mon véhicule pendant que la garantie est encore en vigueur, le nouveau propriétaire pourra-t-il bénéficier du reste de la garantie limitée?
- R: Oui, pourvu que la revente ait déjà été enregistrée auprès du fabricant.*
- Q: Comment puis-je obtenir de l'aide, advenant un problème?
- R: Votre concessionnaire autorisé de VTT ainsi que Bombardier Inc. sont particulièrement soucieux de votre satisfaction et de votre sécurité en tant qu'acheteur d'un produit Bombardier. Normalement, tout problème qui pourrait survenir relativement à l'achat ou à l'utilisation de votre véhicule sera réglé par le Service après-vente ou le Service des ventes, chez votre concessionnaire autorisé. Toutefois, il est bien évident qu'en dépit des meilleures intentions de chaque personne en cause, certains malentendus peuvent parfois se produire. Il arrive souvent que les plaintes résultent d'un problème de communication et l'un des gérants saura alors régler promptement la question. Si le problème a déjà été soumis au gérant des ventes ou au gérant de service, communiquez avec le propriétaire de la concession ou son directeur administratif.*

Il nous fait toujours plaisir de recevoir vos commentaires en ce qui concerne les VTT de Bombardier.

NORMES DE CONTRÔLE ANTI-POLLUTION

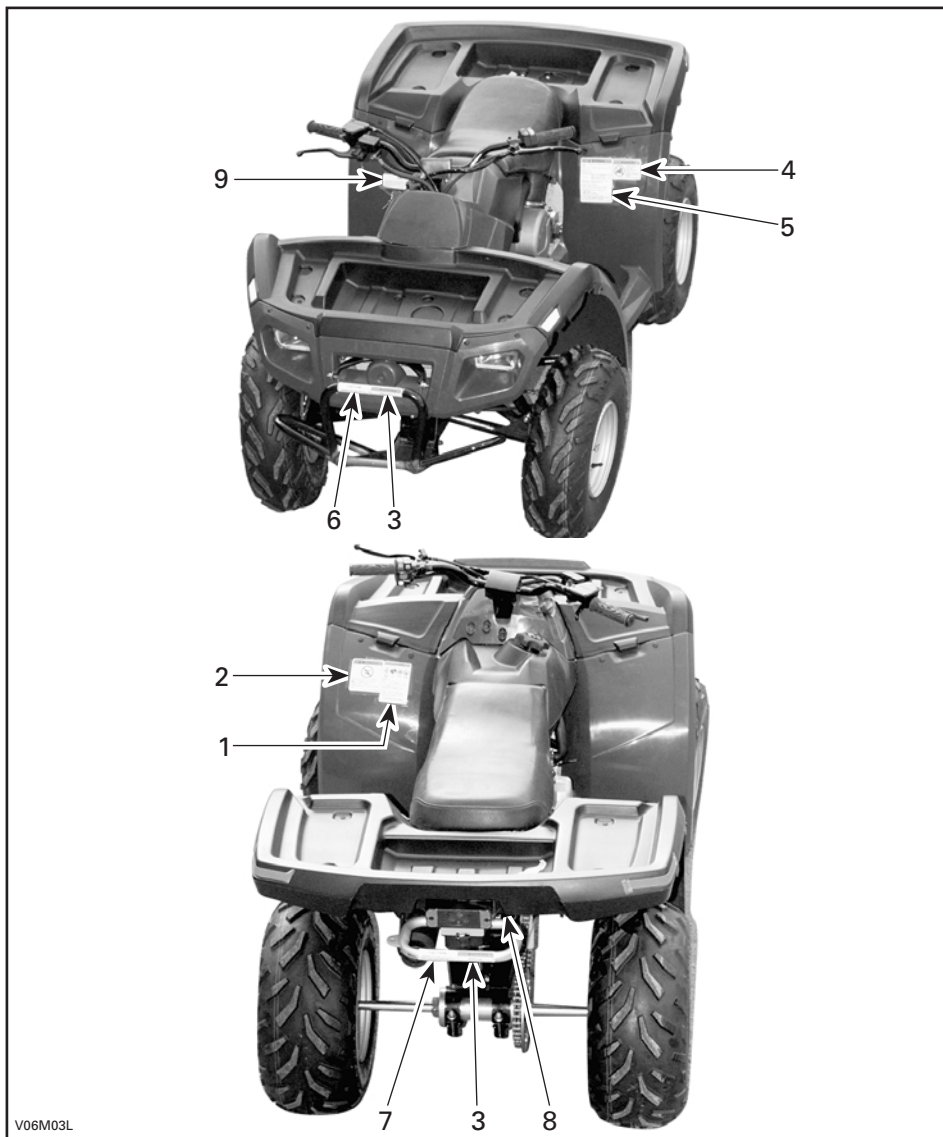
Selon la politique de la «California Air Resources Board» (CARB), ces VTT doivent satisfaire aux normes sur les systèmes d'échappement des véhicules tout au long de leur durée d'utilisation lorsqu'ils sont utilisés et entretenus conformément aux directives prescrites.

En Californie, on obtient annuellement une étiquette de non-conformité rouge (ainsi qu'une étiquette de conformité verte) au moment de l'enregistrement de son véhicule. L'étiquette appropriée est émise d'après le numéro d'identification du véhicule (8^e caractère du N.I.V.).

| CATÉGORIE DE VÉHICULE | 8 ^e CARACTÈRE DU N.I.V. |
|-----------------------------------|--|
| Étiquette de non-conformité rouge | Doit être un C ou un 3 |
| Étiquette de conformité verte | Tout caractère alphanumérique autre qu'un C ou un 3 |

EMPLACEMENT DES ÉTIQUETTES IMPORTANTES

Les étiquettes suivantes sont apposées sur votre VTT. Si elles viennent à se décoller ou à s'endommager, on les remplacera gratuitement. S'adresser à un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier.



Étiquette 1

⚠ AVERTISSEMENT

L'utilisation incorrecte de VTT peut résulter en BLESSURES GRAVES ou la MORT.



TOUJOURS PORTER UN CASQUE ET DES VÊTEMENTS DE SÉCURITÉ APPROUVÉS.

NE JAMAIS UTILISER SUR DES VOIES PUBLIQUES.

NE JAMAIS ACCEPTER DE PASSAGERS.

NE JAMAIS CONDUIRE SOUS L'INFLUENCE DE STUPÉFIANTS OU D'ALCOOL.

NE JAMAIS conduire:

- sans avoir reçu une formation ou des directives adéquates au préalable.
- à des vitesses excédant vos compétences ou les conditions de conduite.
- sur les routes publiques - au risque de provoquer une collision avec un autre véhicule.
- avec un passager - les passagers affectent l'équilibre et la manoeuvrabilité du véhicule et augmentent le risque de perte de contrôle.

TOUJOURS:

- utiliser des techniques de conduite appropriées pour éviter le renversement du véhicule sur collines, terrains accidentés et dans les virages.
- éviter les chaussées pavées - au risque d'affecter gravement la manoeuvrabilité et le contrôle.

REPÉRER ET LIRE LE MANUEL DU PROPRIÉTAIRE. SUIVRE TOUS LES AVERTISSEMENTS ET DIRECTIVES.

XXX XXX XXX

V01M01Z

Étiquette 2

⚠ AVERTISSEMENT



MOINS DE 16

Si vous êtes âgé de moins de 16 ans, la conduite de ce VTT augmente vos risques d'encourir des BLESSURES GRAVES ou la MORT.

NE JAMAIS conduire ce VTT si vous avez moins de 16 ans.

704 900 012

V01M02Z

Étiquette 3

⚠ AVERTISSEMENT


NE JAMAIS s'asseoir ici.

704 900 018

V01M050

Étiquette 4

⚠ AVERTISSEMENT



NE JAMAIS prendre de passagers.

Les passagers peuvent causer une perte de contrôle du véhicule et entraîner des BLESSURES GRAVES ou la MORT.

704 900 006

V01M07Z

Étiquette 5

⚠ AVERTISSEMENT

Une pression de gonflage de pneu incorrecte ou une surcharge peuvent entraîner une perte de contrôle du véhicule.

Une perte de contrôle du véhicule peut entraîner des BLESSURES GRAVES ou la MORT.

PRESSION DES PNEUS

- À régler sur pneus froids:
 - Recommandée: **AVANT** : 24,2 kPa, (0,25 kgf/cm²), 3,5 psi
 - ARRIÈRE** : 24,2 kPa, (0,25 kgf/cm²), 3,5 psi
 - Minimum: **AVANT** : 20,7 kPa, (0,21 kgf/cm²), 3,0 psi
 - ARRIÈRE** : 20,7 kPa, (0,21 kgf/cm²), 3,0 psi
- Ne jamais régler la pression de gonflage de pneu en dessous de la valeur minimum. Cela pourrait faire déloger le pneu de la jante.

CHARGEMENT / REMORQUAGE:

- Un chargement ou une remorque peut affecter la stabilité et la tenue de route du véhicule.
- En cas de chargement ou de remorquage:
 - Réduire la vitesse.
 - Prévoir plus d'espace pour s'arrêter.
 - Éviter les collines et les terrains difficiles.
- Charge Maximum du véhicule: 386 lbs (175 kg).
Comprenant poids de l'opérateur, chargement et accessoires (et s'il y a lieu, poids de la barre d'attelage).

704 900 306

V06M0AY

Étiquette 6

ATTENTION

CHARGE AVANT MAXIMALE : 16 kg (35 lbs)

704 900 310

V06M0BY

Étiquette 7

ATTENTION

CHARGE ARRIÈRE MAXIMALE : 30 kg (65 lbs)
(Incluant le poids de la barre d'attelage s'il y a lieu)

704 900 309

V06M0CY

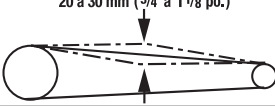
Étiquette 8

CHAÎNE D'ENTRAÎNEMENT

LA CHAÎNE D'ENTRAÎNEMENT DOIT ÊTRE BIEN AJUSTÉE ET LUBRIFIÉE.

LE JEU DOIT ÊTRE DE 20 à 30 mm ($\frac{3}{4}$ à $1\frac{1}{8}$ po.)
AVEC LE CONDUCTEUR N'ÉTANT PAS SUR LE VÉHICULE.
LIRE LE MANUEL DU CONDUCTEUR POUR LES INSTRUCTIONS COMPLÈTES.

20 à 30 mm ($\frac{3}{4}$ à $1\frac{1}{8}$ po.)



704 900 307

V06M0DY

Étiquette 9

ATTENTION

- Le VTT DOIT ÊTRE ARRÊTÉ avant d'utiliser le levier de transmission.
- Le frein de pied doit être appliqué pour déplacer le levier de transmission de la positions «N» NEUTRE.

704 900 306

V06M0EY

IDENTIFICATION DE VOTRE VTT

Pour une raison ou pour une autre, il se peut que vous ayez à produire, en certaines occasions, les numéros de série de votre véhicule (moteur et châssis). Ce serait le cas, par exemple, lors d'une réclamation de garantie ou d'une perte. Le concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier a besoin de ces numéros pour bien remplir les réclamations de garantie. Bombardier Inc. ne pourra accepter une réclamation de garantie si le numéro d'identification du moteur (N.I.M.) ou le numéro d'identification du véhicule (N.I.V.) a été enlevé ou altéré de quelque façon que ce soit. On recommande fortement de noter les numéros de série de votre véhicule et de les transmettre à votre compagnie d'assurance.

Emplacement du numéro d'identification du véhicule



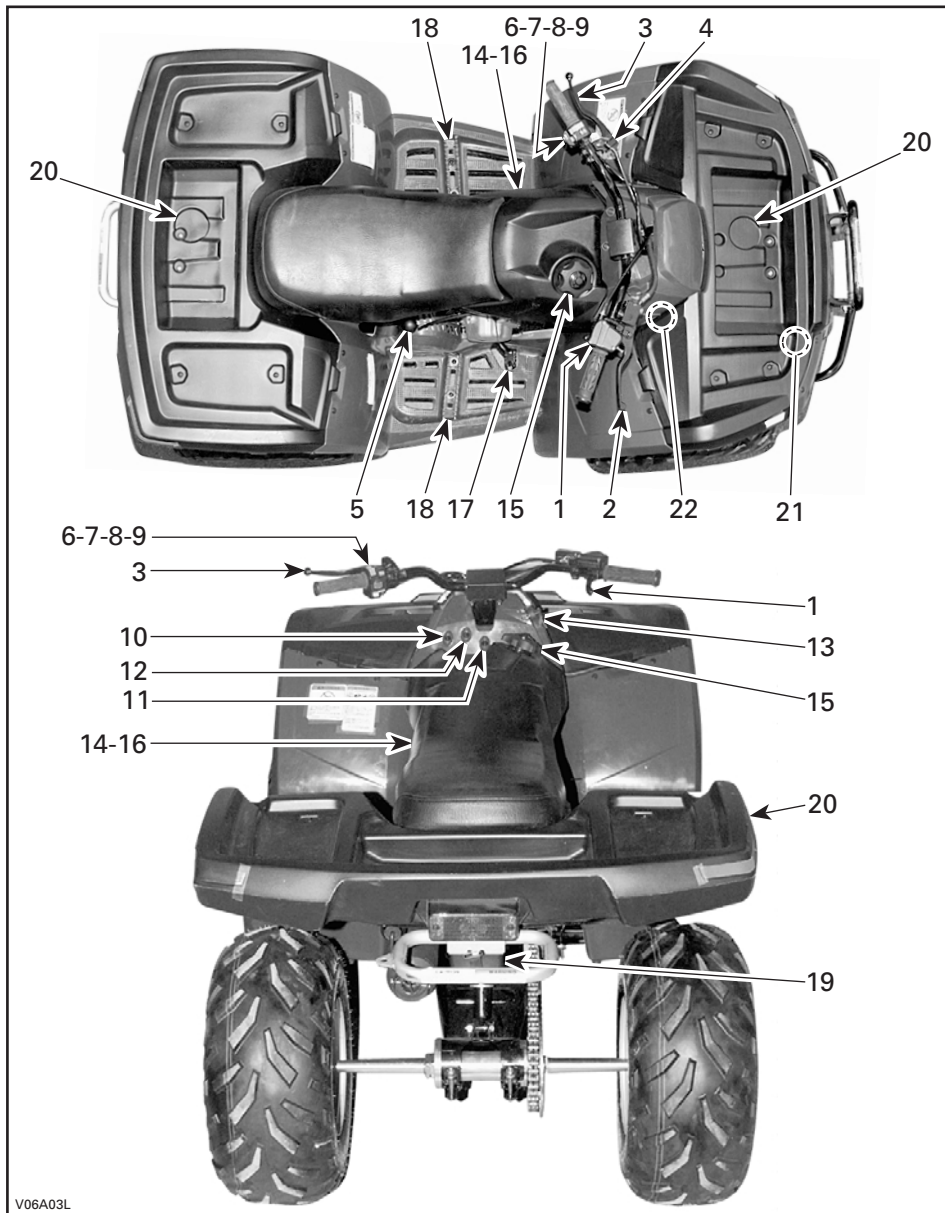
1. N.I.V. (numéro d'identification du véhicule)
2. Modèle

Emplacement du numéro d'identification du moteur



COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENTS

REMARQUE: Certains instruments, équipements ou commandes sont offerts en option.



V06A03L

Tout en lisant le présent *Guide du conducteur*, se souvenir que:

AVERTISSEMENT

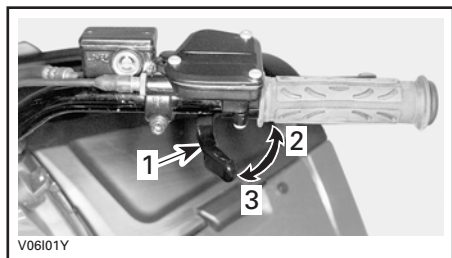
Avertit d'un risque de blessures graves, voire mortelles.

REMARQUE: Cette section présente les fonctions de base des différentes commandes de votre VTT. Pour plus de détails sur la façon d'utiliser une commande en combinaison avec d'autres, consulter la section INSTRUCTIONS D'UTILISATION du présent *Guide du conducteur* ainsi que le *Guide de sécurité*.

1) Manette d'accélérateur

Cette manette est située sur le côté droit du guidon. Lorsqu'on la presse, elle fait monter le régime moteur, ce qui permet à la transmission d'embrayer à la vitesse sélectionnée.

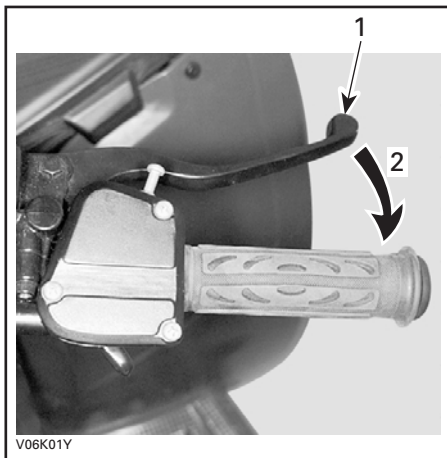
Lorsqu'on la relâche, le moteur retourne automatiquement au régime de ralenti et le véhicule ralentit graduellement.



1. Manette d'accélérateur
2. Pour accélérer
3. Pour ralentir

2) Manette de frein avant

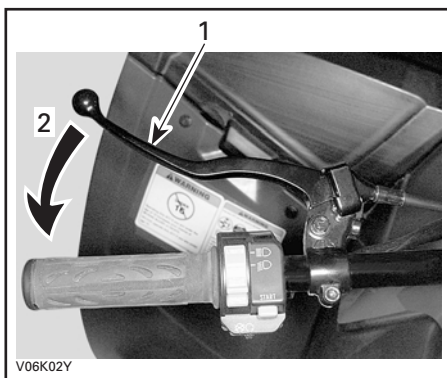
Cette manette est située sur le côté droit du guidon. Lorsqu'on la presse, on actionne les freins. Lorsqu'on la relâche, elle devrait retourner automatiquement à sa position initiale. La puissance de freinage est proportionnelle à la force exercée sur la manette et dépend aussi de l'état du terrain.



1. Manette de frein
2. Pour serrer les freins

3) Manette de frein arrière

Cette manette est située sur le côté gauche du guidon. Lorsqu'on la presse, on actionne les freins. Lorsqu'on la relâche, elle devrait retourner automatiquement à sa position initiale. La puissance de freinage est proportionnelle à la force exercée sur la manette et dépend aussi de l'état du terrain.



1. Manette de frein
2. Pour serrer les freins

4) Loquet de frein

Cette commande est située sur le côté gauche du guidon, sur la manette de frein arrière. Lorsqu'on l'actionne, elle immobilise le véhicule. Cette commande devient utile lorsqu'on doit verrouiller le frein, par exemple lors d'un virage en «K».

AVERTISSEMENT

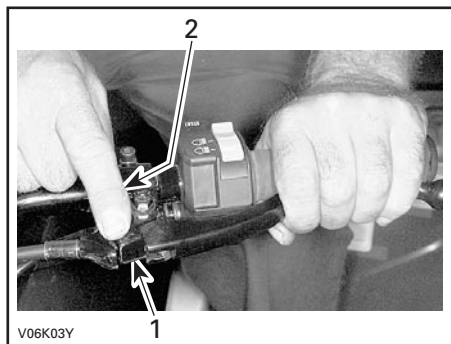
Il est important de toujours utiliser le loquet de frein **et** de placer le levier sélecteur à la position «H» lorsque le véhicule n'est pas en mouvement.

AVERTISSEMENT

S'assurer que le loquet de frein est bien débloqué avant de mettre le VTT en marche.

Si on appuie continuellement sur la manette des freins lorsque le véhicule est en marche, cela peut endommager le système de freinage en plus de provoquer une défaillance des freins et/ou un feu.

Pour enclencher le mécanisme: Appuyer sur la manette de frein et abaisser le loquet de frein avec le doigt. La manette de frein reste maintenant enclenchée et serre les freins arrière.

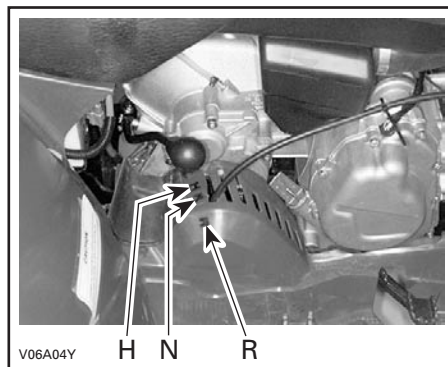


1. Loquet de frein
2. Pour actionner le frein de stationnement

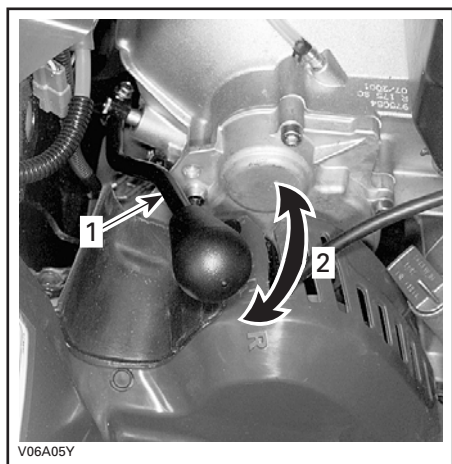
Pour débloquer le mécanisme de stationnement: Presser la manette de frein. Le loquet devrait retourner automatiquement à sa position initiale et la manette de frein devrait retourner à sa position de repos. Toujours déverrouiller le loquet de frein avant de mettre le VTT en marche.

5) Levier sélecteur

Ce levier est situé sur le côté droit du véhicule, à l'arrière du moteur. Il comporte trois positions: «R», «N» et «H».



Pour changer la position du levier, immobiliser complètement le véhicule, puis amener le levier à la position voulue tout en le déplaçant vers le haut ou le bas. Ne pas forcer le levier. S'il est impossible de bouger le levier, appuyer doucement sur la manette d'accélérateur et la relâcher immédiatement, puis attendre que le régime du moteur revienne à un ralenti stable et réessayer.



1. Levier sélecteur
2. Pour changer de position

ATTENTION: Toujours immobiliser complètement le véhicule et serrer les freins avant de déplacer le levier sélecteur.

«R»: Marche arrière

Cette position permet au véhicule de reculer. Ce véhicule est muni d'un système de limiteur de régime en marche arrière. Pour plus de détails, voir la rubrique BOUTON DE SURPASSEMENT (plus loin).

AVERTISSEMENT

Avant de mettre le véhicule en marche arrière, s'assurer que la voie est bien libre derrière le véhicule. Rester assis.

«N»: Point mort

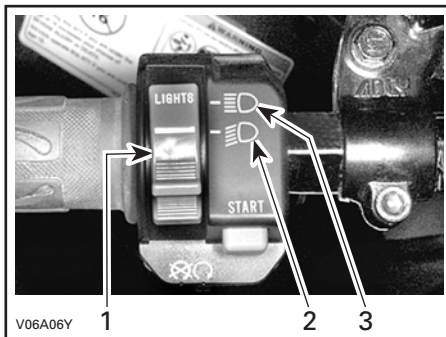
Cette position débraye la transmission, afin de permettre de déplacer le véhicule manuellement ou de le remorquer.

«H»: Gamme supérieure

Il s'agit de la gamme de haut régime de la boîte de vitesses. C'est la position qui correspond à la vitesse normale de conduite. Elle permet au véhicule d'atteindre sa vitesse de pointe.

6) Commutateur de phare

Le commutateur est situé du côté gauche du guidon. Placer le commutateur en position «LO» pour choisir le feu de croisement et le feu arrière. Placer le commutateur en position «HI» pour choisir le feu de route et le feu arrière.



1. Commutateur de phare
2. Position pour obtenir le feu de croisement
3. Position pour obtenir le feu de route

REMARQUE: Pour éteindre les feux, mettre l'interrupteur d'allumage en position «ON» sans feu.



POSITION «ON» SANS FEU

7) Interrupteur d'arrêt du moteur

L'interrupteur est situé du côté gauche du guidon. S'il est à la position «OFF», le moteur tournera mais ne démarrera pas.

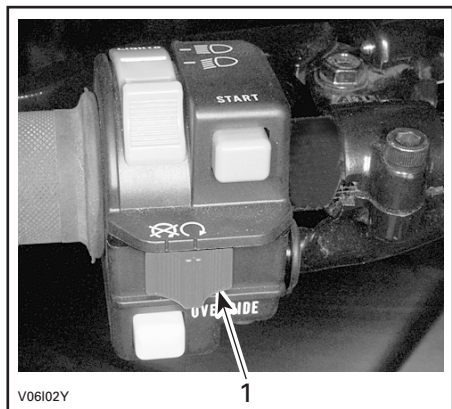
On peut utiliser cet interrupteur en cas d'urgence et pour arrêter le moteur.

REMARQUE: Même si on peut arrêter le moteur en tournant la clé de contact à la position «OFF», on recommande de l'arrêter au moyen de l'interrupteur d'arrêt.

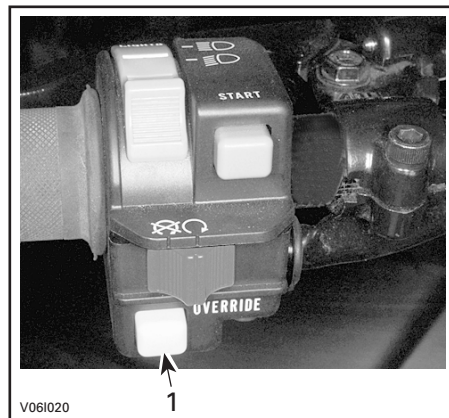
Pour arrêter le moteur, relâcher complètement la manette d'accélérateur et utiliser l'interrupteur d'arrêt du moteur.

9) Bouton de surpassement

Ce bouton est situé à gauche du guidon.



1. Interrupteur d'arrêt du moteur



1. Bouton de surpassement

8) Bouton de démarrage

Le bouton est situé du côté gauche du guidon.

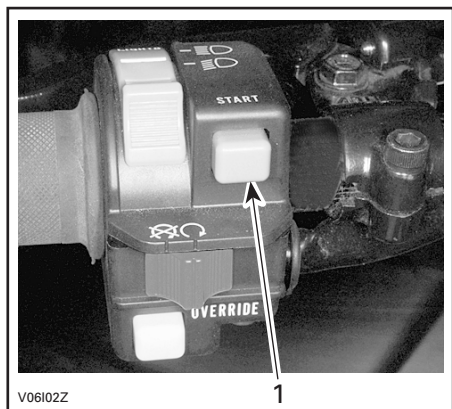
Pour démarrer le véhicule, mettre l'interrupteur d'arrêt du moteur en position «RUN».

Appuyer sur le bouton de démarrage et le maintenir dans cette position. Le relâcher immédiatement après le démarrage.

Ce bouton sert à surpasser le système de limiteur de régime en marche arrière, pour pouvoir reculer plus rapidement. Pour effectuer un surpassement, appuyer sur le bouton.

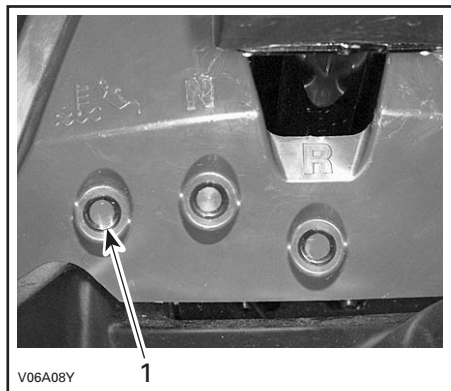
⚠ AVERTISSEMENT

Ne jamais appuyer sur le bouton de surpassement lorsque la manette d'accélérateur est actionnée. Une perte de contrôle pourrait en découler et de graves blessures ou un décès pourraient s'ensuivre.



1. Bouton de démarrage

10) Lampe témoin de température du moteur/de pression d'huile (rouge)



1. Lampe témoin de température du moteur/de pression d'huile

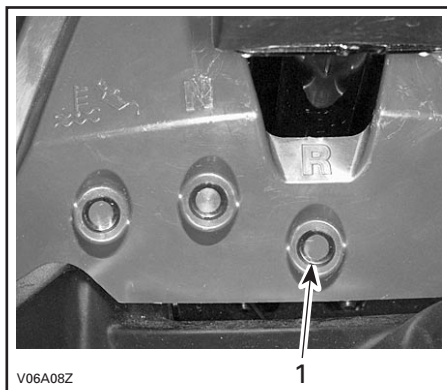
Cette lampe s'allume lorsque l'interrupteur d'allumage est mis en position «ON», et reste allumée jusqu'à ce qu'on démarre le moteur.

Lorsque cette lampe est allumée elle indique une surchauffe du moteur ou une faible pression d'huile.

Si le moteur surchauffe, se reporter à la rubrique SURCHAUFFE DU MOTEUR de la section OPÉRATIONS SPÉCIALES.

ATTENTION: Si la lampe ne s'éteint pas dès le démarrage du moteur, arrêter le moteur. S'adresser à un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier. Ne pas utiliser le véhicule tant qu'il n'aura pas été réparé.

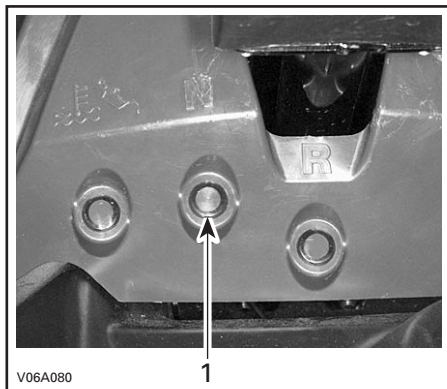
11) Lampe témoin de marche arrière (rouge)



1. Lampe témoin de marche arrière

Lorsque cette lampe est allumée, elle indique que la transmission est en marche arrière.

12) Lampe témoin de point mort (verte)



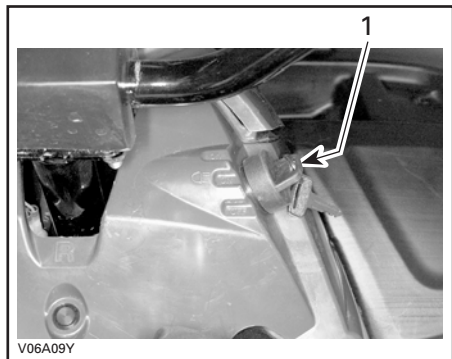
1. Lampe témoin de point mort

Lorsque cette lampe est allumée, elle indique que la transmission est au point mort.

13) Interrupteur d'allumage

Cette commande est située à droite du combiné d'instruments.

Il s'agit d'un interrupteur à clé à trois positions: «OFF», «ON» avec phares et feu et «ON» sans phares et feu.



1. Interrupteur d'allumage

Introduire la clé dans l'interrupteur et la tourner à la position voulue. Pour retirer la clé, la tourner à la position «OFF», puis tirer sur la clé.

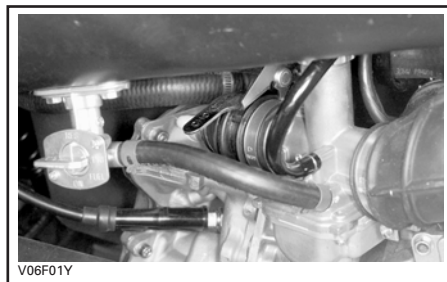
La position «ON» avec phares et feu allume tous les phares et le feu, que le moteur soit en marche ou non. Se souvenir que si on laisse les lampes allumées pendant que le moteur est arrêté, on risque de décharger la batterie. Toujours mettre l'interrupteur d'allumage à la position «OFF» après avoir arrêté le moteur.

REMARQUE: Bien qu'on puisse arrêter le moteur en tournant la clé de contact à la position «OFF», on recommande de l'arrêter au moyen de l'interrupteur d'arrêt.

14) Levier d'étrangleur

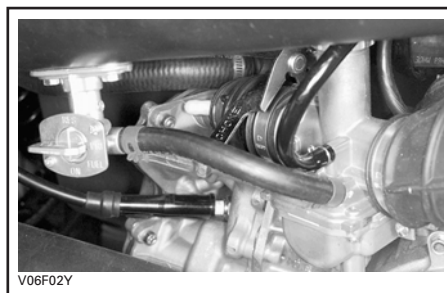
Situé sur la gauche du véhicule, sous le siège, entre le robinet de carburant et le carburateur, ce dispositif comporte un levier à course variable qui sert à faciliter le démarrage à froid.

La position «OFF» correspond à la marche normale lorsque le moteur est chaud.



LEVIER D'ÉTRANGLEUR EN POSITION «OFF»

La position «FULL» sert à l'utilisation lorsque le moteur est plus froid.



LEVIER D'ÉTRANGLEUR EN POSITION «FULL CHOKE»

Les positions entre «OFF» et «FULL» sont utilisées en fonction de la température.

15) Bouchon de réservoir de carburant

Dévisser le bouchon dans le sens anti-horaire et l'enlever pour remplir le réservoir de carburant, puis le remettre en place et le visser à fond dans le sens horaire.



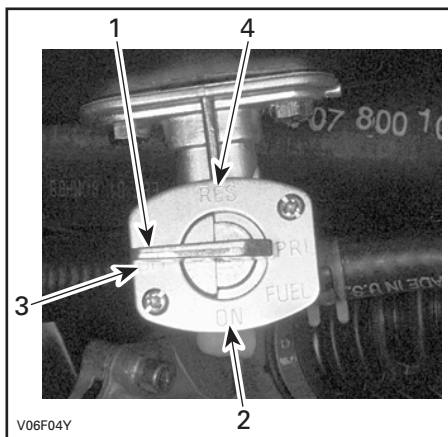
AVERTISSEMENT

Ne jamais vérifier le niveau de carburant à la lueur d'une flamme nue.



16) Robinet de carburant

Ce robinet est situé sur la gauche du véhicule, sous le siège. Il s'agit d'une commande rotative à trois positions: «OFF», «ON» et «RES». Tourner le bouton pour aligner son aiguille sur «OFF», «ON» ou «RES».



1. Aligner l'aiguille sur la position voulue
2. «ON»
3. «OFF»
4. «RES»

«OFF»

Coupe l'arrivée d'essence au carburateur.

ATTENTION: Mettre le robinet à la position «OFF» lorsque le VTT n'est pas utilisé ou pendant son transport.

«ON»

Permet à l'essence de se rendre au carburateur. C'est la position normale pendant la marche du véhicule.

«RES» (réserve)

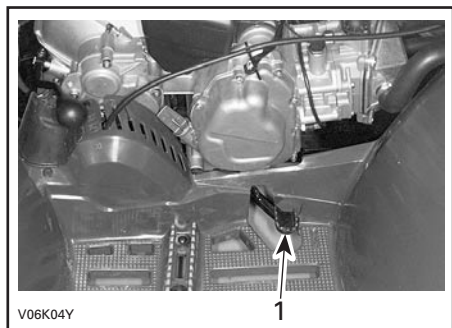
Lorsqu'il n'y a plus de carburant dans le réservoir et que le robinet est en position «ON», on dispose d'une réserve de carburant de secours qu'on met en circuit en tournant le bouton à la position «RES». La réserve représente environ 30% du réservoir de carburant. N'utiliser cette position que si le carburant vient à manquer en position «ON».

Refaire le plein dans les plus brefs délais lorsqu'on utilise la réserve de carburant. Veiller ensuite à remettre le robinet à la position «ON».

ATTENTION: Si le robinet de carburant n'est pas bien aligné sur la position «ON», son ouverture est incomplète et l'écoulement de carburant peut être insuffisant. S'assurer que le robinet est complètement ouvert pendant l'utilisation.

17) Pédale de frein arrière

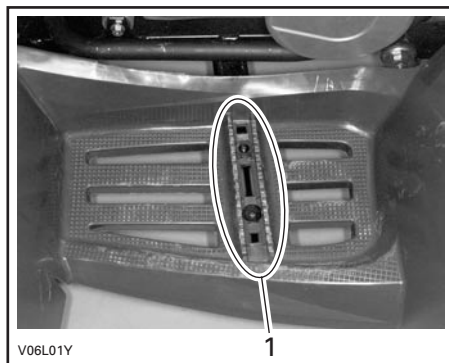
Cette pédale est adjacente au marche-pied droit. Lorsqu'on l'enfonce, le frein arrière est serré. Lorsqu'on la relâche, elle devrait retourner à sa position initiale. La puissance du freinage est proportionnelle à la force exercée sur la pédale, et dépend aussi de l'état du terrain.



1. Pédale de frein arrière

18) Repose-pied

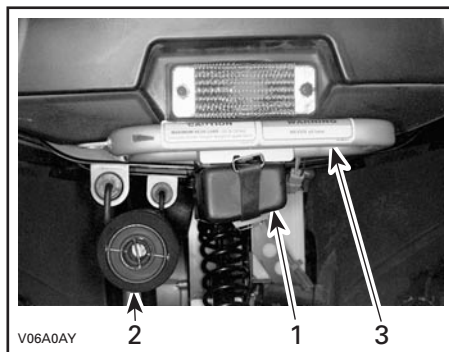
Situés sur les marchepieds, les repose-pieds servent à maintenir la stabilité des pieds du conducteur.



1. Repose-pied

19) Boîte à outils

Située à l'arrière du véhicule, sous le pare-chocs, la boîte à outils contient des outils pour l'entretien de base ainsi que le *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité*.



1. Boîte à outils
2. Silencieux
3. Pare-chocs arrière

20) Espaces de chargement avant et arrière

Situés sur le dessus du châssis à l'avant et à l'arrière, ces espaces sont commodes pour transporter du matériel.

AVERTISSEMENT

Veiller à arrimer correctement le matériel aux espaces de rangement. Ne pas surcharger. S'assurer que la charge ne nuit pas au champ de vision ni à la direction. Ne transporter aucun passager.

Se reporter à la section FICHES TECHNIQUES pour connaître les charges admissibles et les recommandations de répartition du poids.

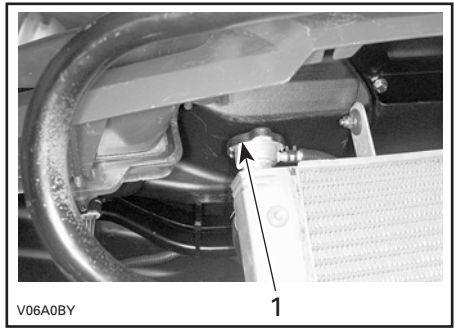
21) Bouchon de radiateur

Situé sous l'aile avant, ce bouchon donne accès au goulot de remplissage du radiateur.

AVERTISSEMENT

Pour éviter de se brûler, ne pas enlever le bouchon du radiateur lorsque le moteur est chaud.

Tourner le bouchon du radiateur dans le sens antihoraire pour l'enlever. Une fois l'opération terminée, remettre correctement en place le bouchon de radiateur.

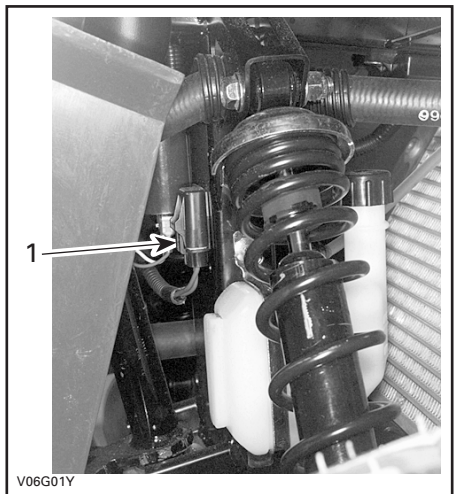


1. Bouchon de radiateur

22) Fusible

Le système électrique est protégé par un fusible. Se reporter à la section ENTRETIEN pour plus de détails.

Le porte-fusible est situé derrière l'amortisseur avant droit, près du réservoir de liquide de refroidissement.



1. Porte-fusible

LIQUIDES

Tout en lisant le présent *Guide du conducteur*, se souvenir que:

AVERTISSEMENT

Avertit d'un risque de blessures graves, voire mortelles.

Cette section spécifie les liquides recommandés et les opérations nécessaires pour vérifier leurs niveaux. Se reporter à la section ENTRETIEN, qui indique comment procéder pour remplacer les liquides.

Carburant

Carburant recommandé

Utiliser de l'essence ordinaire sans plomb ou un mélange essence-alcool (gasohol) contenant moins de 10% d'éthane ou de méthane, disponibles dans la plupart des stations-service. L'essence doit avoir un indice d'octane de 87 ((R + M)/2) ou plus.

REMARQUE: Dans la plupart des stations-service, l'indice d'octane de la pompe correspond à (R + M)/2. La pompe porte généralement une étiquette qui le précise.

ATTENTION: Ne jamais employer d'autres carburants. L'utilisation de carburant non recommandé peut occasionner une réduction des performances du véhicule et endommager des pièces importantes dans le système d'alimentation et le moteur.

ATTENTION: Ne jamais mélanger de l'huile à l'essence. Ce VTT est propulsé par un moteur à quatre temps. L'huile doit être versée uniquement dans le carter inférieur du moteur.

Niveau de carburant

AVERTISSEMENT

Ne pas remplir complètement le réservoir si le véhicule doit être remis dans un endroit chaud. À mesure que la température augmente, le carburant se dilate et pourrait déborder. Le carburant est inflammable et explosif dans certaines conditions. Toujours essuyer le carburant ou l'huile répandus sur le véhicule.

Huile à moteur

Huile recommandée

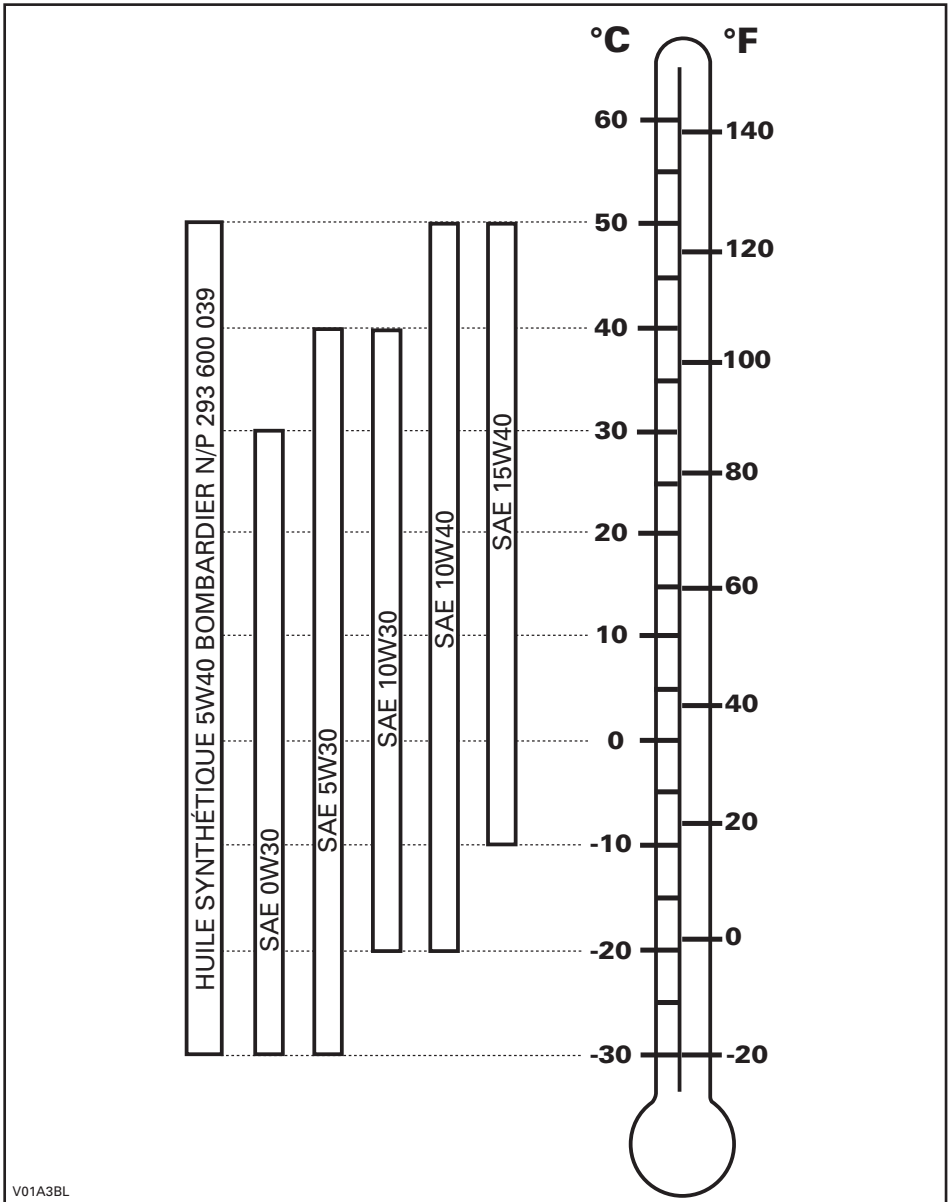
Utiliser une huile pour moteurs à quatre temps qui respecte ou dépasse les exigences de la classe de service SG, SH ou SJ de l'API. Toujours vérifier l'étiquette de l'API sur le récipient d'huile afin de s'assurer que les lettres SG, SH ou SJ sont présentes. N'utiliser que de l'huile détergente de première qualité.

Viscosité de l'huile

La viscosité SAE 5W30 est recommandée pour toutes les saisons.

Pour une autre viscosité, voir le tableau ci-après.

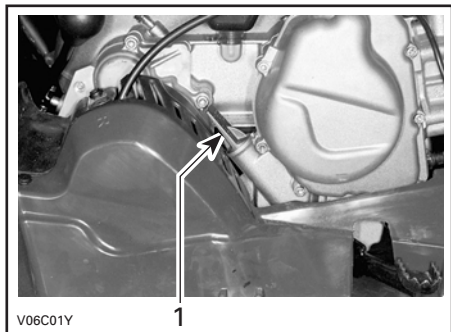
REMARQUE: Pour un rendement global accru et une protection contre l'usure, utiliser l'huile synthétique Bombardier pour moteurs à quatre temps (N/P 293 600 039).



V01A3BL

Niveau d'huile

ATTENTION: Vérifier souvent le niveau d'huile et refaire le plein si nécessaire. Ne pas trop remplir. Si on le fait fonctionner avec un niveau d'huile incorrect, le moteur pourrait être sérieusement endommagé. Essuyer tout déversement d'huile.

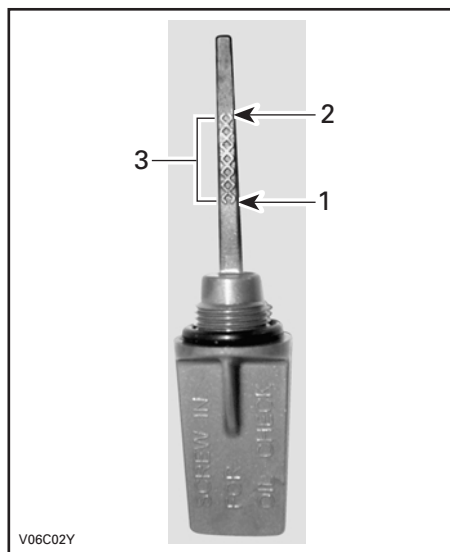


CÔTÉ DROIT DU MOTEUR

1. Jauge d'huile

Le véhicule étant sur une surface de niveau et le moteur étant froid et arrêté, vérifier le niveau d'huile en procédant comme suit:

1. Dévisser la jauge d'huile, la retirer et l'essuyer avec un chiffon.
2. Réinsérer la jauge et la visser à fond.
3. Sortir de nouveau la jauge et lire le niveau d'huile. Il devrait se situer près de la marque de maximum ou à égalité avec cette dernière.



1. *Plein*
 2. *Ajouter de l'huile*
 3. *Niveau de fonctionnement*
 4. Ajouter de l'huile jusqu'à la marque de maximum au besoin.
- REMARQUE:** Pour ajouter de l'huile, retirer la jauge. Mettre un entonnoir dans l'orifice de remplissage et remplir d'huile recommandée. **Ne pas trop remplir.**
5. Bien visser la jauge.

Huile de la boîte de vitesses

Huile recommandée

Utiliser de l'huile pour carters de chaîne BOMBARDIER (N/P 413 801 900) ou l'équivalent.

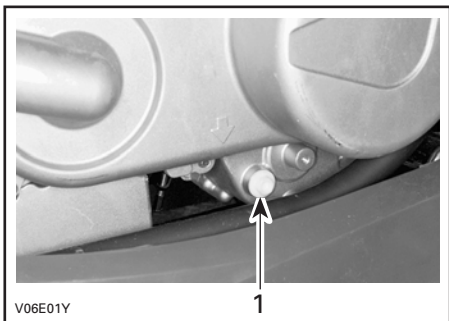
ATTENTION: Lors de l'entretien, ne pas utiliser d'huile non recommandée. Ne pas mélanger avec d'autres types d'huile.

Niveau d'huile de la boîte de vitesses

ATTENTION: Vérifier le niveau; remplir au besoin. Ne pas trop remplir. Si on la fait fonctionner avec un niveau d'huile inapproprié, la boîte de vitesses pourrait être sérieusement endommagée. Essuyer tout déversement d'huile.

Le véhicule étant sur une surface de niveau, mettre la transmission à la position «N», puis serrer le frein de stationnement.

Pour vérifier le niveau d'huile de la boîte de vitesses, enlever le bouchon de niveau d'huile.



1. Bouchon de niveau d'huile

⚠ AVERTISSEMENT

Pour éviter de se brûler, ne pas enlever le bouchon de niveau d'huile de la boîte de vitesses lorsque l'échappement est chaud.

Le niveau d'huile devrait être à égalité avec le bas de l'orifice de niveau d'huile. Au besoin, ajouter de l'huile jusqu'à ce qu'il en sorte par l'orifice de niveau d'huile.

Pour savoir comment vidanger l'huile de la boîte de vitesses, consulter la rubrique ENTRETIEN.

Liquide de refroidissement

Liquide recommandé

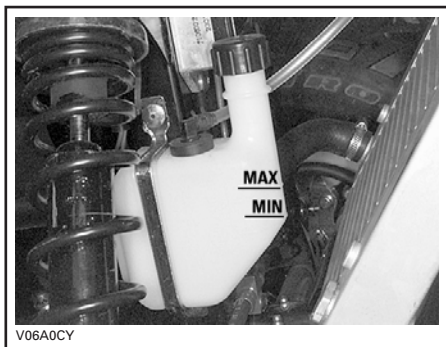
Toujours utiliser un antigel à base d'éthylène-glycol comportant des agents anticorrosifs destiné spécifiquement aux moteurs à combustion interne en aluminium.

Le système de refroidissement doit être rempli avec un mélange d'eau et d'antigel (50% d'eau et 50% d'antigel).

Niveau de liquide de refroidissement

⚠ AVERTISSEMENT

Vérifier le niveau de liquide de refroidissement lorsque le moteur est froid. Ne jamais ajouter de liquide dans le système de refroidissement lorsque le moteur est chaud.



Le véhicule étant sur une surface de niveau, le liquide de refroidissement doit se trouver entre les marques MIN. et MAX. du réservoir.

REMARQUE: Lorsqu'on vérifie le niveau à une température inférieure à 20°C (69°F), celui-ci peut être légèrement plus bas que la marque MIN.

Ajouter du liquide de refroidissement jusqu'à la marque MAX. au besoin. Utiliser un entonnoir pour éviter les déversements. **Ne pas trop remplir.**

Remettre en place et bien visser le bouchon de réservoir.

Si on ajoute du liquide de refroidissement dans le réservoir, vérifier aussi le niveau dans le radiateur. Ajouter du liquide au besoin.

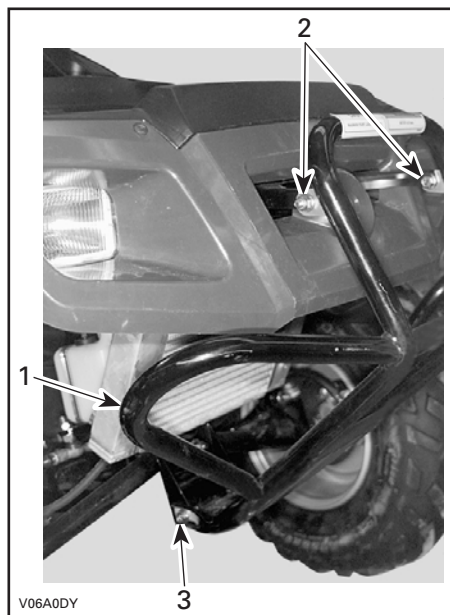
AVERTISSEMENT

Pour éviter de se brûler, ne pas enlever le bouchon du radiateur lorsque le moteur est chaud.

REMARQUE: Si le système de refroidissement a fréquemment besoin de liquide, il y a probablement des fuites ou des anomalies de moteur. S'adresser à un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier.

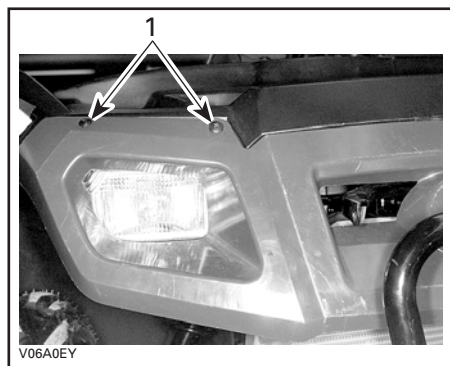
Pour accéder au radiateur, effectuer ce qui suit:

- Enlever les boulons retenant le dessus du pare-chocs avant, puis desserrer les boulons inférieurs.



1. Pare-chocs avant
2. Boulons supérieurs
3. Boulons inférieurs

- Enlever les quatre vis du carénage.



1. Vis de carénage

Bien réinstaller les pièces dans l'ordre inverse de leur dépose.

Remplacement du liquide de refroidissement

Voir la section intitulée ENTRETIEN.

Liquide de frein

Liquide recommandé

Toujours utiliser un liquide de frein qui répond à la norme DOT 4.

ATTENTION: Pour éviter que le système de freinage soit gravement endommagé, ne pas utiliser de liquide autre que celui recommandé, et ne pas mélanger différents liquides pour obtenir un niveau approprié.

Niveau de liquide

Le véhicule étant sur une surface de niveau, vérifier le niveau du liquide de frein dans le réservoir. Le liquide devrait être au-dessus de la marque MIN.

Ajouter du liquide au besoin. **Ne pas trop remplir.**

Nettoyer le bouchon du réservoir avant de le remettre en place.

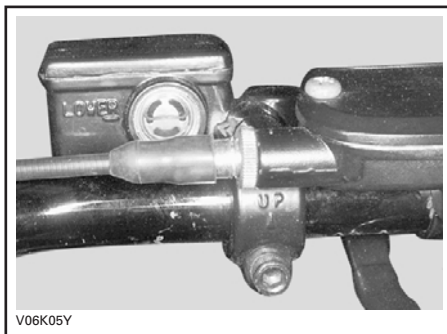
ATTENTION: N'utiliser que du liquide de frein DOT 4 provenant d'un récipient scellé. Ne pas utiliser de liquide provenant d'un vieux contenant ou d'un contenant déjà ouvert.

REMARQUE: Un niveau bas peut être le symptôme de fuites ou d'une usure avancée des plaquettes. S'adresser à un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier.

Réservoir de liquide de frein avant

Tourner le guidon de manière à orienter les roues droit devant, afin de faire en sorte que le réservoir soit de niveau. Vérifier le niveau de liquide de frein; le réservoir est plein lorsque le liquide atteint la partie supérieure de la fenêtre.

Inspecter visuellement l'état du soufflet du levier. Rechercher toute fissure, déchirure, etc. Remplacer au besoin.



Électrolyte de la batterie

Liquide recommandé

On recommande d'utiliser de l'eau distillée.

Niveau d'électrolyte

Placer le véhicule sur une surface de niveau.

Vérifier le niveau d'électrolyte par l'intérieur de l'aile arrière droite. Utiliser une lampe de poche au besoin. **Ne pas vérifier à la lueur d'une flamme nue.**

Le niveau d'électrolyte doit se situer entre les marques de minimum et de maximum. Si le niveau est bas, enlever la batterie du véhicule pour ajouter de l'eau distillée.

Batterie

Dépose

Débrancher le câble (-) NOIR en premier, puis le câble (+) ROUGE.

AVERTISSEMENT

Toujours respecter cette séquence pour le démontage: débrancher le câble (-) NOIR d'abord. Des vapeurs d'électrolyte ou de carburant peuvent être présentes dans le compartiment-moteur, et une étincelle pourrait les enflammer et éventuellement provoquer des blessures.

Enlever la sangle de retenue.

Enlever la batterie du véhicule en prenant bien soin de ne pas la pencher, car de l'électrolyte pourrait couler par le tube de ventilation.

AVERTISSEMENT

L'électrolyte est un poison et une substance dangereuse. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter des verres de protection et une paire convenable de gants non absorbants lorsqu'on enlève la batterie avec les mains.

ATTENTION: En cas de déversement d'électrolyte, neutraliser immédiatement avec une solution de bicarbonate de soude et d'eau.

Remplissage

Placer la batterie sur une surface de niveau.

Dévisser les bouchons et ajouter de l'eau distillée jusqu'à la marque de maximum au besoin. Ne pas trop remplir.



1. Marque de maximum
2. Marque de minimum

Bien revisser les bouchons.

Installation

Remettre la batterie dans le véhicule et la fixer en veillant à rebrancher le tube de ventilation.

AVERTISSEMENT

Brancher le câble (+) ROUGE d'abord, puis le câble (-) NOIR. Toujours brancher le câble (+) ROUGE en premier.

PÉRIODE DE RODAGE

Moteur

Il est nécessaire d'assurer une période de rodage de 10 heures avant d'utiliser le véhicule à plein régime de manière continue.

ATTENTION: Ne jamais mélanger de l'huile à l'essence. Ce VTT est propulsé par un moteur à quatre temps. L'huile doit être versée uniquement dans le carter inférieur du moteur.

L'accélérateur ne devrait pas être actionné à plus du 3/4 de sa course. **Toutefois, de brèves accélérations vigoureuses et de fréquentes variations de régime contribuent à un bon rodage.** Cependant, de longues accélérations vigoureuses, des vitesses de croisière prolongées et une surchauffe du moteur sont néfastes pendant la période de rodage.

Courroie

Une courroie neuve requiert une période de rodage de 50 km (30 milles). Éviter d'accélérer ou de décélérer vigoureusement, de tirer une charge ou de circuler à plein régime.

Révision-10 heures

Dans un mécanisme, toute pièce de précision doit faire l'objet d'une vérification périodique. C'est pourquoi on recommande de faire réviser le véhicule par un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier après les 10 premières heures d'utilisation ou dans les 30 jours suivant l'achat, le premier des deux prévalant. Par la même occasion, vous pourrez discuter de toutes les questions auxquelles vous ne trouvez pas de réponse.

Cette vérification est laissée aux frais du client.

Tout en lisant le présent *Guide du conducteur*, se souvenir que:

AVERTISSEMENT

Avertit d'un risque de blessures graves, voire mortelles.

VÉRIFICATION DE PRÉUTILISATION

AVERTISSEMENT

La vérification de préutilisation est primordiale avant qu'on utilise le véhicule. Ne pas démarrer avant de s'être assuré du bon fonctionnement de tous les mécanismes et de toutes les fonctions du véhicule. Des blessures graves et même la mort pourraient se produire si on ne procède pas de la façon prescrite.

- Serrer le frein de stationnement et vérifier s'il fonctionne correctement.
- Vérifier la pression et l'état des pneus.
- S'assurer que les roues et les roulements ne sont pas usés ni endommagés.
- Vérifier l'emplacement des commandes et s'assurer qu'elles fonctionnent correctement.
- S'assurer que la direction fonctionne bien.
- Actionner la manette d'accélérateur à quelques reprises pour voir si elle fonctionne bien. Celle-ci doit revenir automatiquement à la position de ralenti dès qu'on la relâche.
- Actionner les manettes et la pédale de frein et s'assurer que le freinage est complet. Les manettes et la pédale doivent revenir complètement à leur position initiale dès qu'on les relâche.
- S'assurer que le levier sélecteur fonctionne, et le ramener ensuite à la position «N».
- Vérifier que la chaîne d'entraînement est bien lubrifiée et réglée.
- S'assurer que les pignons ne sont pas usés ni endommagés.
- Vérifier les niveaux de carburant, d'huile et de liquide de refroidissement.
- Vérifier si les composants du moteur, et de la transmission présentent des fuites d'huile.
- S'assurer que le robinet de carburant est complètement ouvert (position ON).
- Nettoyer les phares et le feu arrière.
- S'assurer que le siège est correctement fixé.
- Si on transporte une charge, respecter la charge admissible du véhicule. S'assurer que la charge est correctement fixée aux espaces de chargement.
- Si on tire une remorque ou tout autre équipement, s'assurer que celui-ci est conforme à la charge admissible au timon et à la capacité de remorquage. S'assurer que la remorque est bien fixée à l'attelage.
- Vérifier visuellement et au toucher si des pièces présentent un jeu lorsque le moteur est arrêté. Vérifier les attaches.
- S'assurer que la voie est libre sur le trajet du véhicule.
- Vérifier le fonctionnement de l'interrupteur d'allumage, du bouton de démarrage, de l'interrupteur d'arrêt du moteur, des phares, du commutateur de phare, du feu arrière et des lampes témoins.
- Démarrer le moteur et avancer de quelques pieds. Serrer à tour de rôle chacun des freins pour vérifier leur fonctionnement.

Corriger tout problème décelé. S'adresser à un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier s'il y a lieu.

CONSIGNES D'UTILISATION

Généralités

Le moteur ne démarre que si le levier sélecteur est en position «N».

Pour démarrer le moteur, mettre l'interrupteur d'arrêt du moteur en position «RUN», insérer la clé dans l'interrupteur d'allumage et tourner celle-ci à la position «ON», puis appuyer sur le bouton de démarrage.

Modèles 7736, 7737, 7738, 7739, 7740 et 7741

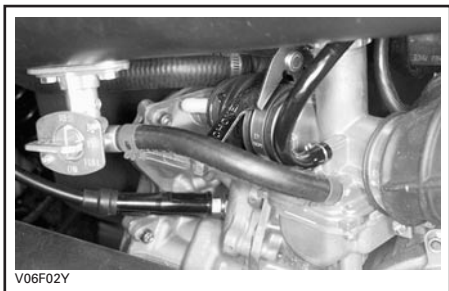
Pour plus de commodité, un mode spécial permet de démarrer le moteur à n'importe quelle position du levier sélecteur. Appuyer de façon continue sur la manette de frein avant tout en appuyant sur le bouton de démarrage.

Démarrage à froid

Introduire la clé dans l'interrupteur d'allumage et la tourner à la position «ON».

REMARQUE: Ne pas oublier de mettre l'interrupteur d'arrêt du moteur en position «RUN».

Par temps froid, c'est-à-dire sous 0°C (32°F), placer le levier d'étrangleur à la position «FULL».



REMARQUE: Lorsque la température est inférieure à - 15°C (5°F), on recommande d'installer le nécessaire d'amorceur. Consulter un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier.

Appuyer sur le bouton de démarrage et le maintenir dans cette position jusqu'à ce que le moteur démarre.

ATTENTION: Ne pas appuyer sur le bouton de démarrage pendant plus de 30 secondes. Observer une période de repos entre les tentatives de démarrage afin de laisser le démarreur refroidir. Prendre garde aussi de mettre la batterie à plat.

REMARQUE: On peut utiliser l'accélérateur pour faciliter le démarrage du moteur. Appuyer légèrement sur la manette d'accélérateur. Toutefois, si on ouvre trop les gaz, le système d'étrangleur ne sera pas activé.

Relâcher le bouton de démarrage dès que le moteur démarre.

Après quelques secondes, tourner le levier d'étrangleur de la position «FULL» à une position intermédiaire.

REMARQUE: Un usage excessif de l'étrangleur peut noyer le moteur et rendre le démarrage plus difficile. Se reporter alors à la section OPÉRATIONS SPÉCIALES.

Lorsque le moteur est chaud, placer le levier à la position «OFF» et relâcher les freins.

Démarrage à chaud

Procéder de la façon décrite précédemment, sans étrangleur. Si le moteur ne démarre pas après 2 tentatives de 5 secondes avec le démarreur électrique, déplacer le levier d'étrangleur à mi-chemin. Démarrer le moteur sans actionner le levier d'accélérateur. Après quelques secondes, placer le levier d'étrangleur à la position «OFF».

Pour arrêter le moteur

AVERTISSEMENT

Éviter de stationner le véhicule sur une surface inclinée.

Relâcher l'accélérateur et immobiliser complètement le véhicule.

Actionner le frein de stationnement au moyen du loquet de la manette de frein arrière.

Mettre le levier sélecteur à la position «N».

Placer l'interrupteur d'arrêt du moteur à la position «OFF».

Mettre la clé de contact à la position «OFF».

Retirer la clé de l'interrupteur d'allumage.

Changement de vitesse de transmission

Laisser le moteur tourner au ralenti pour le réchauffer.

Serrer les freins et sélectionner la gamme de vitesse «H».

Relâcher les freins.

ATTENTION: S'assurer que le frein de stationnement est complètement desserré avant d'utiliser le VTT.

Presser graduellement la manette d'accélérateur afin d'augmenter le régime moteur et ainsi mettre en prise la transmission à changement de vitesse continu.

Inversement, lorsque la manette d'accélérateur est relâchée, le régime moteur diminue.

Utilisation de la marche arrière

ATTENTION: Lorsqu'on passe de la marche avant à la marche arrière ou vice versa, toujours immobiliser complètement le véhicule et serrer les freins avant de déplacer le levier sélecteur.

Les mêmes consignes que pour les Changements de vitesse (voir plus haut) s'appliquent, sauf que le levier sélecteur doit être placé à la position «R».

OPÉRATIONS SPÉCIALES

Moteur noyé

Lorsque le moteur ne démarre pas après plusieurs tentatives, il peut être noyé. Procéder alors comme suit.

Tourner l'interrupteur d'allumage à la position «ON» et s'assurer que l'étrangleur n'est pas en fonction.

S'assurer que le levier sélecteur est à la position «N».

Presser à fond la manette d'accélérateur tout en démarrant le moteur.

Dès que le moteur démarre, relâcher la manette d'accélérateur. Ne pas emballer le moteur.

Si le moteur ne démarre toujours pas:

Débrancher le câble de bougie.

Nettoyer tout autour de la bougie et la retirer (les outils nécessaires sont dans la boîte à outils).

AVERTISSEMENT

Toujours porter des verres de protection et des gants lorsqu'on nettoie l'orifice de bougie.

Actionner le démarreur à quelques reprises. Ensuite, installer une nouvelle bougie si possible ou une bougie propre et sèche.

Démarrer le moteur de la façon décrite plus haut. Si l'on noie encore le moteur, s'adresser à un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier.

Surchauffe du moteur

Si le moteur surchauffe et que la lampe témoin s'allume, essayer ce qui suit:

Vérifier et nettoyer les ailettes du radiateur. Voir la section ENTRETIEN.

AVERTISSEMENT

Le radiateur peut être brûlant. Porter des gants ou laisser refroidir le radiateur.

Réduire la vitesse du véhicule, mais essayer de maintenir le véhicule en mouvement afin d'assurer la circulation d'air au radiateur. Si le moteur surchauffe toujours après environ une minute, arrêter le véhicule, mettre le levier sélecteur à la position «N» puis actionner le frein de stationnement. Arrêter le moteur.

Laisser le moteur refroidir. Vérifier le niveau de liquide de refroidissement et refaire le plein si possible.

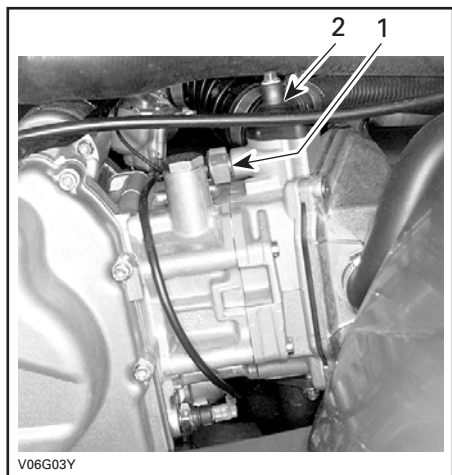
AVERTISSEMENT

Pour éviter de se brûler, ne pas enlever le bouchon du radiateur lorsque le moteur est chaud.

AVERTISSEMENT

Ne jamais remplir le système de refroidissement lorsque le moteur est chaud.

Redémarrer le moteur. Si la lampe ne s'éteint pas tout de suite après le démarrage, arrêter le moteur et débrancher la sonde de température.



1. Sonde de température
2. Logement de thermostat

Redémarrer le moteur. Si la lampe demeure allumée, la pression d'huile du moteur est sûrement trop faible. Arrêter tout de suite le moteur. Si la lampe s'éteint et que le moteur est froid ou tiède, et non chaud, la sonde ou une pièce de moteur peut présenter un problème. Utiliser le VTT le moins possible et s'adresser à un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier dans les plus brefs délais.

Entretien d'après-utilisation

Si le véhicule est utilisé en milieu salin (plages, mise à l'eau de bateau, etc.), il est impératif de rincer le véhicule à l'eau douce afin de le préserver ainsi que ses composants. On recommande fortement de lubrifier les pièces métalliques. Utiliser le lubrifiant BOMBARDIER LUBE (N/P 293 600 016). Cette opération doit être faite à la fin de chaque journée d'utilisation.

Lorsque le véhicule est utilisé dans la boue, il est recommandé de le rincer afin de le préserver, ainsi que ses composants, et de maintenir la propreté du feu arrière et des phares.

Capotage

Lorsque le véhicule a capoté ou reste incliné d'un côté, remettre le VTT dans sa position normale de fonctionnement (sur ses quatre roues) et attendre 3 à 5 minutes avant de démarrer le moteur. Si la lampe témoin de pression d'huile reste allumée une fois qu'on a démarré le moteur, arrêter le moteur et consulter un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier dès que possible.

Submersion du véhicule

Si le véhicule est submergé, on devra se rendre dès que possible chez un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier. **NE PAS DÉMARRER LE MOTEUR!** Le VTT peut être gravement endommagé à la suite de la submersion si on ne suit pas les bonnes directives de redémarrage.

Entreposage et préparation présaisonnnière

AVERTISSEMENT

Faire vérifier le système d'alimentation par un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier tel qu'il est prescrit dans le TABLEAU D'ENTRETIEN.

Si le véhicule n'est pas utilisé pendant plus d'un mois, il importe de le remiser correctement.

S'adresser à un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier pour connaître les consignes de remisage.

Lorsqu'on utilise le VTT après une période de remisage, une préparation s'impose. S'adresser à un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier pour connaître les consignes apprôpriées.

TABLEAU D'ENTRETIEN

L'entretien est essentiel. Si on ne connaît pas les méthodes de réglage et les pratiques d'entretien sécuritaires, s'adresser à son concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier.

| TABLEAU DE LUBRIFICATION ET D'ENTRETIEN | VÉRIF. APRÈS 10 h D'UTILISATION OU 125 mi (200 km) ① | TOUTES LES | | | | À EFFECTUER PAR |
|---|--|--------------------------------|---------------------------------|--|--|-----------------|
| | | 25 h OU AUX 310 mi (500 km) | 50 h OU AUX 620 mi (1000 km) | 100 h, TOUS LES ANS OU AUX 1250 mi (2000 km) | 200 h, TOUS LES 2 ANS OU AUX 2485 mi (4000 km) | |
| I: Inspecter, vérifier, nettoyer, régler, lubrifier, remplacer au besoin N: Nettoyer L: Lubrifier R: Remplacer | | | | | | |
| MOTEUR/TRISSION | | | | | | |
| Huile à moteur et filtre ④ | R | | R | | | Client |
| Nettoyage du tamis à huile à moteur | | | | | N | Client |
| Huile de la boîte de vitesses | I | ⑦ | | | R | Client |
| Fixations des supports de moteur | I | | | I | | Concess. |
| Échappement | I | | | I | | Concess. |
| Pare-étincelles | | | | N | | Client |
| Réglage des soupapes | I | | | I | | Concess. |
| État des joints d'étanchéité | I | | | I | | Concess. |
| Liquide de refroidissement ④ | I | | | ⑥ | R | Client |
| Essai de pression du bouchon de radiateur/du système de refroidissement | I | | | | I | Concess. |
| État/propreté du radiateur ③ | I | | I | | | Client |
| Courroie d'entraînement | | | | I ② | | Concess. |
| État/propreté des poulies motrice et menée | | | | N | | Concess. |
| Propreté et étanchéité du conduit d'admission d'air de la transmission à changement de vitesse continu | I | | I | | | Concess. |
| SYSTÈME D'ALIMENTATION | | | | | | |
| Filtre à air ④ | | N ③ | | R ③ | | Client |
| Conduits de carburant et raccords | I | | | I | | Concess. |
| Tamis du réservoir de carburant | | | | | R | Concess. |
| Carburateur | I | | | I | | Concess. |
| État de l'étrangleur ④ | I | | | I | | Client |

| TABLEAU DE LUBRIFICATION ET D'ENTRETIEN I: Inspecter, vérifier, nettoyer, régler, lubrifier, remplacer au besoin N: Nettoyer L: Lubrifier R: Remplacer | VÉRIF APRES 10 h D'UTILISATION OU 125 mi (200 km) ① | TOUTES LES | | | | À EFFECTUER PAR |
|--|---|-----------------------------|------------------------------|--|--|-----------------|
| | | 25 h OU AUX 310 mi (500 km) | 50 h OU AUX 620 mi (1000 km) | 100 h, TOUS LES ANS OU AUX 1250 mi (2000 km) | 200 h, TOUS LES 2 ANS OU AUX 2485 mi (4000 km) | |
| SYSTÈME ÉLECTRIQUE | | | | | | |
| Bougie ⑤ | I | | | R | | Concess. |
| Niveau d'électrolyte de la batterie, connexions et état du tube de ventilation | I | | I | | | Client |
| Faisceaux de câblage, câbles et conduits | I | | | I | | Concess. |
| État de l'interrupteur d'allumage, du bouton de démarrage et de l'interrupteur d'arrêt du moteur ④ | I | | | I | | Client |
| État du système d'éclairage (forte/faible intensité, feu de freinage, visée du faisceau des phares, etc.) ④ | I | | | I | | Concess. |
| GROUPE D'ENTRAÎNEMENT | | | | | | |
| Lubrification de la chaîne d'entraînement | | À chaque randonnée | | | | Client |
| État de la glissière de chaîne d'entraînement | | À chaque randonnée | | | | Client |
| Réglage de la chaîne d'entraînement | | À chaque randonnée | | | | Client |
| Pignons | I | | | I | | Client |
| État des roulements de roue | | | | I | | Client |
| DIRECTION/COMMANDE | | | | | | |
| Dispositif de fixation du guidon | | | | I | | Concess. |
| Levier, logement et câble d'accélérateur ④ | I | | I | | | Client |
| Système de direction | I | | | I | | Concess. |
| Rotules de barre d'accouplement | | | I | | | Concess. |
| Écrous de roue et goujons | I | | I | | | Client |
| Usure et pression des pneus ④ | I | I | | | | Client |
| Parallélisme des roues avant | I | | | I | | Concess. |
| SUSPENSION | | | | | | |
| Bras oscillant ④ | | | | I | | Concess. |
| Amortisseurs ④ | | | I | | | Concess. |
| Lubrification des bras triangulaires | | | I | | | Client |

| TABLEAU DE LUBRIFICATION ET D'ENTRETIEN | VÉRIF APRES 10 h D'UTILISATION OU 125 mi (200 km) ① | TOUTES LES | | | | À EFFECTUER PAR |
|---|---|--------------------------------|---------------------------------|--|--|-----------------|
| | | 25 h OU AUX 310 mi (500 km) | 50 h OU AUX 620 mi (1000 km) | 100 h, TOUS LES ANS OU AUX 1250 mi (2000 km) | 200 h, TOUS LES 2 ANS OU AUX 2485 mi (4000 km) | |
| I: Inspecter, vérifier, nettoyer, régler, lubrifier, remplacer au besoin N: Nettoyer L: Lubrifier R: Remplacer | | | | | | |
| FREINS | | | | | | |
| Liquide de frein ④ | I | I | | | R | Concess. |
| Câble de frein | I | | I | | | Concess. |
| Plaquettes de frein | | I | | | | Concess. |
| Système de freinage (disques, canalisations, etc.) | | | | I | | Concess. |
| CARROSSERIE/CHÂSSIS | | | | | | |
| Zone moteur | N | | N | | | Client |
| Châssis | | | | I | | Concess. |
| État de l'attelage et de la rotule (si installés) | I | | I | | | Client |
| Fixation du siège | À chaque randonnée | | | | | Client |
| Fixations du châssis | | | I | | | Client |
| Nettoyage et protection du véhicule | | | N | | | Client |

- ① Doit être effectué par un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier. La première séance d'entretien est essentielle; il ne faut pas la négliger.
- ② Mesurer et vérifier la courroie d'entraînement. Si la largeur de la courroie d'entraînement est égale ou inférieure à 19.5 mm (25/32 po) ou que la courroie présente des parties plates, des fissures ou des dommages, la remplacer.
- ③ Plus souvent lorsqu'on en fait l'usage dans des endroits poussiéreux, sablonneux, enneigés ou boueux ou encore dans des conditions détremées.
- ④ Élément d'inspection de préutilisation.
- ⑤ S'assurer que l'écartement des électrodes de bougie est adéquat.
- ⑥ Toutes les 100 heures, vérifier l'efficacité du liquide de refroidissement.
- ⑦ En ce qui concerne les véhicules équipés d'un indicateur de vitesse (en option), vidanger l'huile de la boîte de vitesses après les 25 premières heures ou 310 milles (500 km).

Pour plus de détails, consulter la section ENTRETIEN ET LUBRIFICATION du *Manuel de réparation*.

ENTRETIEN

Tout en lisant le présent *Guide du conducteur*, se souvenir que:

AVERTISSEMENT

Avertit d'un risque de blessures graves, voire mortelles.

AVERTISSEMENT

À moins d'indications contraires, le moteur doit être arrêté pendant les opérations d'entretien.

AVERTISSEMENT

Lorsqu'on enlève un dispositif de verrouillage (ex.: patte de verrouillage, attache autofreinée, etc.) lors du démontage ou du remontage, toujours le remplacer par un neuf.

Les rubriques suivantes décrivent les opérations d'entretien que le propriétaire peut faire lui-même s'il le désire. Les autres opérations indiquées au tableau d'entretien doivent être confiées à un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier.

REMARQUE: Cette section décrit entre autres la marche à suivre pour remplacer les liquides. Se reporter à la section LIQUIDES pour savoir comment vérifier les niveaux et les rétablir.

Moteur

Vidange d'huile et remplacement du filtre à huile

À chaque vidange d'huile, il faut remplacer le filtre à huile. La vidange devrait être faite lorsque le moteur est chaud.

AVERTISSEMENT

L'huile à moteur peut être brûlante. Attendre que l'huile soit moins chaude.

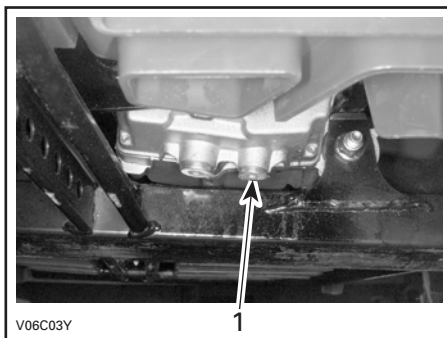
S'assurer que le véhicule est sur une surface de niveau.

Enlever la jauge d'huile.

Nettoyer le moteur autour du bouchon de vidange.

Placer un bac de récupération sous le bouchon de vidange du moteur.

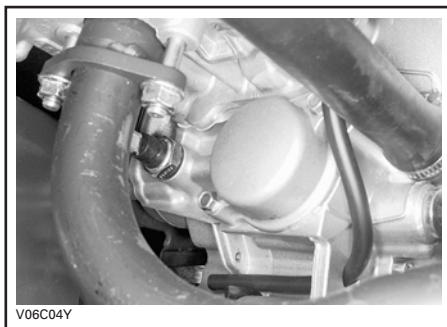
Dévisser le bouchon de vidange.



1. Bouchon de vidange d'huile

Attendre suffisamment longtemps pour permettre à l'huile de s'écouler du filtre à huile.

Dévisser le couvercle du filtre à huile.

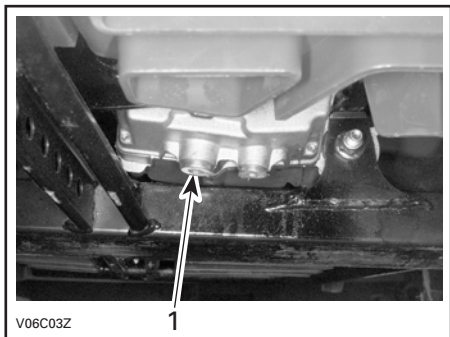


Enlever le filtre à huile et en installer un neuf.

REMARQUE: Vérifier le joint torique du couvercle et le remplacer au besoin.

Essuyer tout déversement d'huile sur le moteur.

Enlever le bouchon du tamis à huile puis nettoyer le tamis.



1. Bouchon du tamis à huile

Nettoyer le tamis à huile avec du solvant et le sécher à l'air comprimé.



AVERTISSEMENT

Toujours porter des verres de protection et des gants.

Réinstaller le bouchon du tamis à huile et mettre un nouveau joint d'étanchéité.

Changer le joint d'étanchéité du bouchon de vidange. Nettoyer le moteur autour du joint d'étanchéité et du bouchon de vidange, puis remettre le bouchon en place. Refaire le plein du moteur au niveau approprié avec une huile recommandée. Pour connaître la contenance du carter, se reporter à la section FICHES TECHNIQUES.

Démarrer le moteur et le laisser tourner au ralenti quelques minutes. S'assurer que le filtre à huile et le bouchon de vidange ne présentent pas de fuite.

Arrêter le moteur. Attendre un instant pour permettre à l'huile de s'écouler dans le carter, et vérifier ensuite le niveau d'huile. Refaire le plein au besoin.

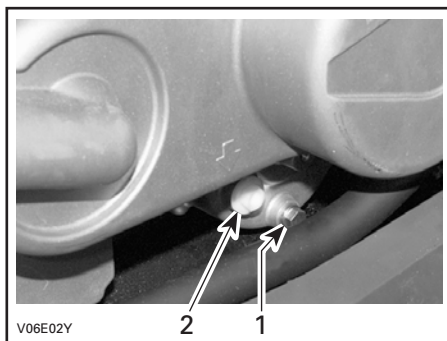
Éliminer l'huile conformément à la réglementation locale sur l'environnement.

Remplacement de l'huile de la boîte de vitesses

Mettre le véhicule sur une surface de niveau.

Enlever le marchepied gauche.

Nettoyer le bouchon de vidange et le bouchon de niveau d'huile, puis enlever le bouchon de vidange de la boîte de vitesses.



1. Bouchon de vidange de la boîte de vitesses
2. Bouchon de niveau d'huile de la boîte de vitesses

REMARQUE: Pour vider complètement la boîte de vitesses, mettre un cric sous le marchepied droit et pencher le véhicule vers la gauche. Lorsque la boîte de vitesses est vide, installer le bouchon de vidange et remettre le véhicule au sol.

Remplir la boîte de vitesses d'huile pour carters de chaîne BOMBARDIER (N/P 413 801 900) ou d'un produit équivalent.

ATTENTION: Lors de l'entretien, ne pas utiliser d'huile non recommandée. Ne pas mélanger avec d'autres types d'huile.

Le niveau d'huile devrait être à égalité avec le bas de l'orifice de niveau d'huile. Au besoin, ajouter de l'huile jusqu'à ce qu'il en sorte par l'orifice de niveau d'huile.

Remettre le bouchon de niveau d'huile.

Remplacement du liquide de refroidissement

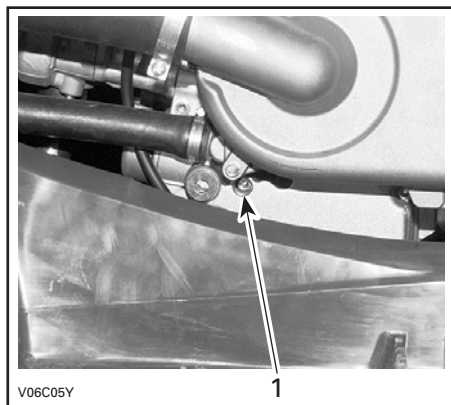
AVERTISSEMENT

Pour éviter de se brûler, ne pas enlever le bouchon du radiateur ni desserrer le bouchon de vidange du moteur lorsque celui-ci est chaud.

Enlever le carénage avant.

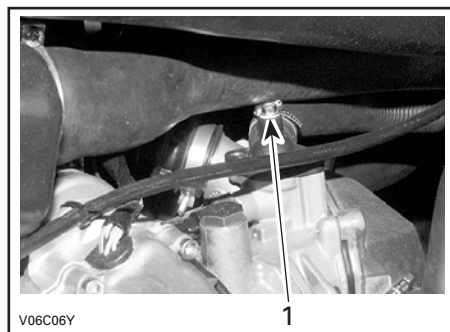
Tourner le bouchon du radiateur dans le sens antihoraire, puis l'enlever.

Dévisser le bouchon de vidange sur la gauche du moteur et vidanger le liquide de refroidissement dans un contenant approprié.



1. Bouchon de vidange du liquide de refroidissement

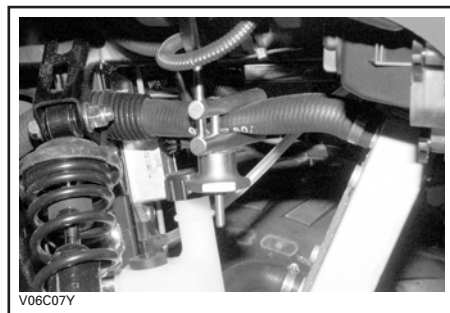
Dévisser la vis de purge sur le dessus du logement de thermostat.



1. Vis de purge

Vidanger complètement le système et réinstaller le bouchon de vidange.

Installer un grand pince-boyau (N/P 529 032 500) sur le boyau entre le radiateur et le logement de thermostat.



Remplir le radiateur jusqu'à ce que le liquide de refroidissement atteigne l'orifice de purge du logement de thermostat. Installer la vis de purge puis enlever le pince-boyau.

Continuer de remplir le radiateur.

Vérifier le niveau de liquide de refroidissement dans le réservoir et en ajouter au besoin.

Faire tourner le moteur au ralenti sans remettre le bouchon du radiateur. Ajouter lentement du liquide de refroidissement au besoin.

À cette étape, attendre que le moteur atteigne sa température de fonctionnement normale. Appuyer sur la manette d'accélérateur deux ou trois fois. Ajouter ensuite du liquide de refroidissement au besoin.

Remettre le bouchon du radiateur. Vérifier si les connexions présentent des fuites et s'il y a suffisamment de liquide de refroidissement dans le réservoir.

Réinstaller le carénage avant.

Réglage des soupapes

S'adresser à un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier pour le réglage des soupapes.

S'il n'y a pas suffisamment de jeu, il pourrait y avoir une perte de puissance ou les soupapes pourraient être endommagées. S'il y a trop de jeu, le moteur sera bruyant.

Pare-étincelles

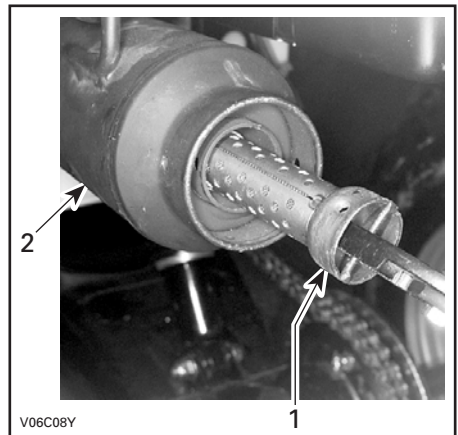
Le silencieux doit être purgé périodiquement de toute accumulation de calamine.

AVERTISSEMENT

Ne jamais effectuer cette opération immédiatement après une période de fonctionnement du moteur, car l'échappement est alors brûlant. Porter des verres de protection et des gants. Respecter toutes les lois et réglementations en vigueur.

Placer le levier sélecteur à la position «N» et actionner le frein de stationnement.

Enlever le pare-étincelles du silencieux.



1. Pare-étincelles
2. Silencieux

Enlever tout dépôt de calamine du pare-étincelles à l'aide d'une brosse.

REMARQUE: Utiliser une brosse souple. Prendre garde d'endommager le pare-étincelles.

Réinstaller le pare-étincelles dans le silencieux.

Radiateur

Vérifier périodiquement si le radiateur est propre.

Examiner les ailettes du radiateur. Celles-ci doivent être propres, sans traces de boue, de saleté, de feuilles ni d'autres dépôts pouvant empêcher le radiateur d'assurer un bon refroidissement.

Éliminer le plus de dépôts possible avec les mains. Si on dispose d'eau à proximité, essayer de rincer les ailettes du radiateur.

Si disponible, rincer les ailettes du radiateur au moyen d'un boyau d'arrosage.

AVERTISSEMENT

Ne jamais nettoyer le radiateur avec les mains lorsqu'il est chaud. Laisser d'abord le radiateur refroidir.

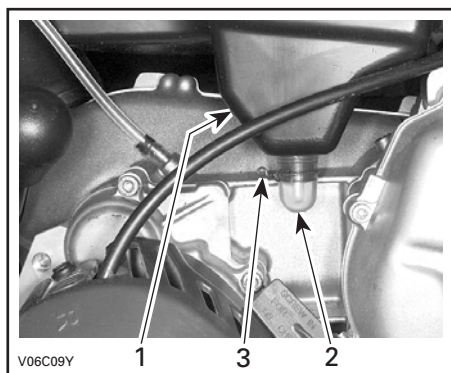
ATTENTION: Procéder avec soin pour ne pas endommager les ailettes du radiateur en les nettoyant. N'utiliser aucun objet ni outil pouvant les endommager. Les ailettes sont des pièces très minces conçues pour favoriser un refroidissement efficace. **S'ASSURER QUE LA PRESSION D'EAU EST FAIBLE LORSQU'ON LES RINCE AU MOYEN D'UN BOYAU.**

Système d'admission d'air

ATTENTION: Ne jamais enlever ni modifier de composants du boîtier de filtre à air. La carburation du moteur est réglée spécifiquement en fonction de ces composants. Autrement, on peut amoindrir les performances du moteur ou même l'endommager.

Égouttage du boîtier de filtre à air

Inspecter périodiquement le tube de vidange du boîtier de filtre à air à la recherche d'eau ou de dépôts.



TYPIQUE

1. Boîtier du filtre à air
2. Tube de vidange
3. Fixation

REMARQUE: Si le véhicule est utilisé dans un milieu poussiéreux, adopter un intervalle d'inspection plus court que celui indiqué au tableau d'entretien.

Si l'on découvre de l'eau ou des dépôts, presser et enlever la fixation. Sortir le tube de vidange.

ATTENTION: Ne pas démarrer le moteur si l'on découvre de l'eau dans le tube de vidange.

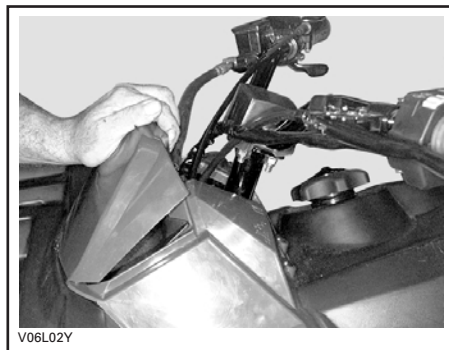
Si l'on découvre de l'eau ou des dépôts, inspecter, sécher ou remplacer le filtre à air selon son état.

Nettoyage du filtre à air

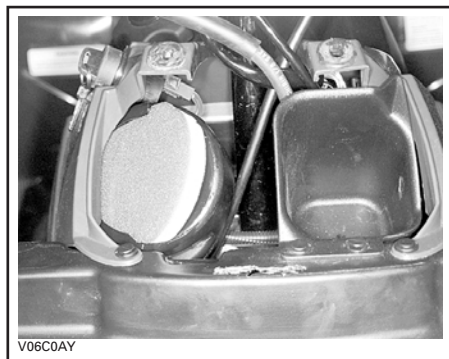
Dépose du filtre à air

ATTENTION: Ne jamais enlever ni modifier de composants du boîtier de filtre à air. La carburation du moteur est réglée spécifiquement en fonction de ces composants. Autrement, on peut amoindrir les performances du moteur ou même l'endommager.

Enlever le couvercle du combiné d'instruments.



Enlever le filtre à air.



Verser une solution nettoyante dans un seau. Y tremper le filtre plusieurs fois jusqu'à ce qu'il soit propre. Rincer à l'eau tiède.

REMARQUE: Pour nettoyer le filtre à air, on peut utiliser des produits comme le détergent Simple Green, du savon à vaisselle ou un solvant doux. Le détergent Simple Green® de Sunshine Makers Inc. est vendu en quincaillerie ou chez les dépositaires de pièces automobiles.

Pendant que le filtre trempe dans la solution nettoyante, nettoyer le filtre à air. Laisser ensuite le filtre sécher complètement.

Une fois le filtre sec, huiler avec de l'huile pour filtre à air.

Installation du filtre à air

Remettre en place correctement les pièces enlevées, dans l'ordre inverse de leur dépose.

Réinstaller le filtre à air en plaçant la partie grise sur le dessus.

REMARQUE: Vérifier si la broche du filtre à air est bien installée avant de mettre le filtre en place.

Système électrique

Batterie

AVERTISSEMENT

Ne jamais charger la batterie pendant qu'elle est en place dans le véhicule.

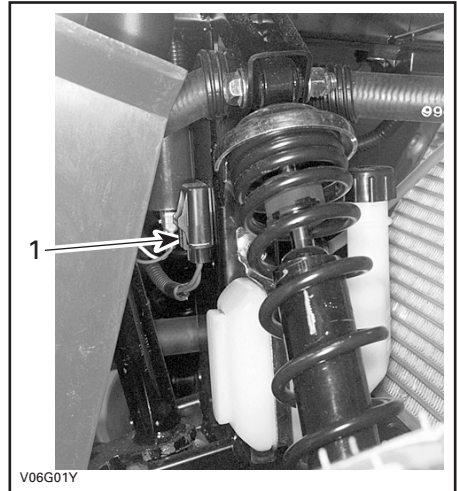
Nettoyer les bornes de la batterie avec une brosse métallique. Enduire les bornes de graisse diélectrique afin de les protéger contre l'oxydation.

Fusible

Si le fusible est endommagé, le remplacer par un autre de même puissance.

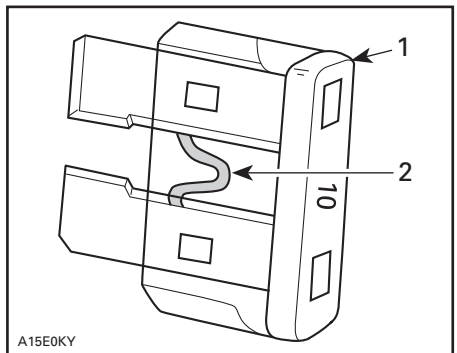
ATTENTION: Ne pas utiliser un fusible d'une capacité supérieure, car cela pourrait entraîner des dommages importants.

Le fusible est situé derrière l'amortisseur droit avant, près du réservoir de liquide de refroidissement. Retirer le couvercle du combiné d'instruments pour accéder au porte-fusible.



1. Porte-fusible

Pour retirer le fusible du porte-fusible, détacher et retirer le couvercle du porte-fusible, puis tirer simplement dessus. Vérifier si le filament est intact.



1. Fusible
2. Vérifier s'il est intact

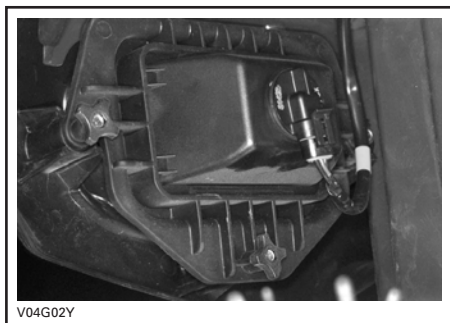
Remplacement des ampoules

Toujours vérifier le bon fonctionnement de l'ampoule après son remplacement.

Phares

ATTENTION: Ne jamais toucher la partie de verre d'une ampoule halogène avec les doigts, puisque sa durée de vie en sera réduite. Si on a touché à la partie de verre, la nettoyer avec de l'alcool isopropylique, qui ne laissera aucune pellicule sur l'ampoule.

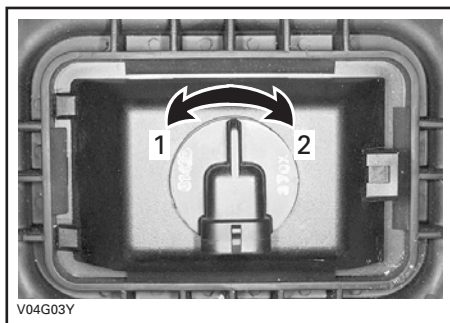
Débrancher le connecteur de l'ampoule.



V04G02Y

TYPIQUE

Tourner la douille de l'ampoule dans le sens antihoraire puis retirer le phare.



V04G03Y

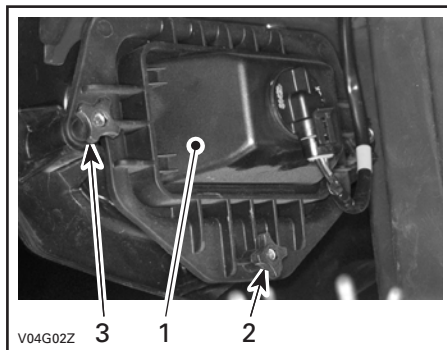
TYPIQUE

1. Déverrouiller
2. Verrouiller

Remettre en place correctement les pièces enlevées dans l'ordre inverse de leur dépose.

Régler le faisceau lumineux en procédant comme suit:

Tourner les boutons pour régler la hauteur du faisceau et son orientation latérale selon ses préférences. Régler les deux phares de la même manière.



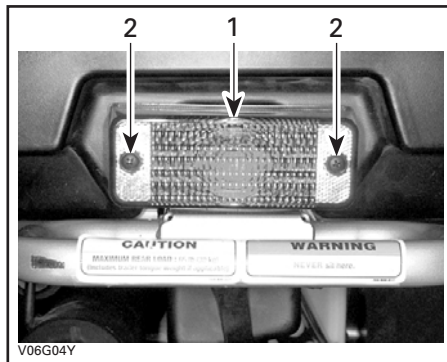
V04G02Z

TYPIQUE

1. Couverture du phare
2. Réglage en hauteur du faisceau
3. Réglage latéral du faisceau

Remplacement de l'ampoule du feu arrière

Dévisser les vis de la lentille pour accéder à l'ampoule.



V06G04Y

1. Lentille
2. Vis

Enfoncer l'ampoule dans sa douille et, tout en maintenant la pression, la tourner dans le sens antihoraire afin de la dégager.

Poser l'ampoule neuve en l'enfonçant d'abord dans sa douille, puis maintenir la pression tout en la tournant dans le sens horaire.

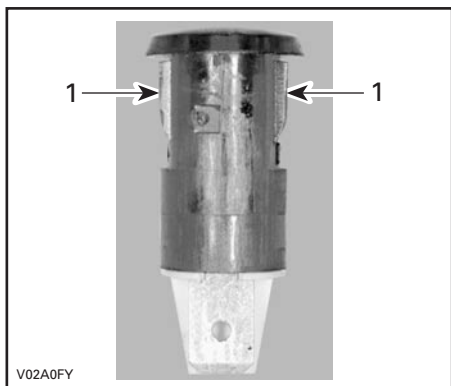
Remplacement des lampes témoins

Dépose

Enlever le combiné d'instruments.

Débrancher les fils de la lampe témoin.

Appuyer sur les deux languettes, puis extraire la lampe témoin.



1. Languettes

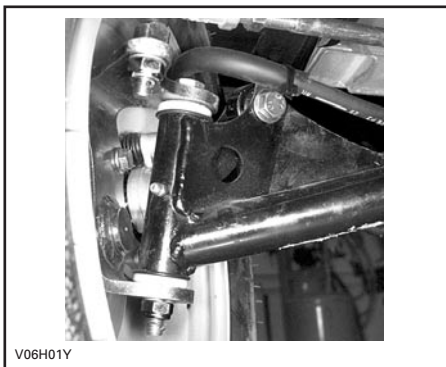
Installation

Pour l'installation, procéder dans l'ordre inverse de la dépose.

Groupe d'entraînement

Lubrification

Lubrifier les fusées avant au moyen de graisse synthétique (N/P 293 550 010). Chaque fusée comporte un raccord de graissage.



Chaîne d'entraînement

Régler et lubrifier la chaîne d'entraînement avant chaque randonnée.

⚠ AVERTISSEMENT

Tourner l'interrupteur d'allumage à la position «OFF» avant la vérification, puis régler ou lubrifier la chaîne d'entraînement.

ATTENTION: Ne jamais conduire le VTT si la chaîne d'entraînement est trop lâche ou trop serrée, car les composants du système d'entraînement pourraient subir de graves dommages.

Inspection

La chaîne de ce VTT est munie de goupilles et de rouleaux à lubrification permanente scellés par joints toriques. Toujours vérifier la chaîne d'entraînement avant d'utiliser le véhicule.

Vérifier le jeu de la chaîne d'entraînement et le régler au besoin.

Vérifier qu'il ne manque aucun joint torique ni rouleau, ou encore que ni les joints toriques ni les rouleaux ne sont endommagés.

Lubrification et nettoyage

ATTENTION: Ne jamais nettoyer la chaîne au moyen d'un pulvérisateur puissant ou de gazoline, puisqu'on pourrait endommager les joints toriques qui risqueraient alors de s'user prématurément. De plus, une panne de la chaîne d'entraînement pourrait survenir.

Nettoyer les surfaces latérales de la chaîne au moyen d'un chiffon sec.

REMARQUE: Ne pas nettoyer la chaîne à l'aide d'une brosse.

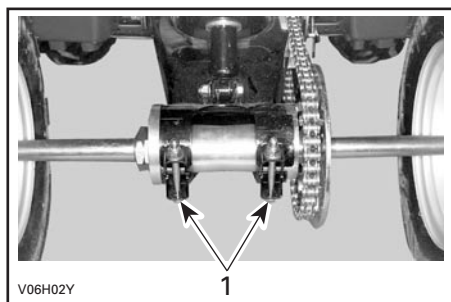
N'utiliser qu'un lubrifiant à chaîne d'entraînement recommandé. D'autres lubrifiants à chaîne d'entraînement pourraient contenir un solvant nuisible aux joints toriques.

Réglage

REMARQUE: Ne jamais régler la chaîne d'entraînement tandis que le conducteur se trouve sur le véhicule. Enlever toute charge du VTT.

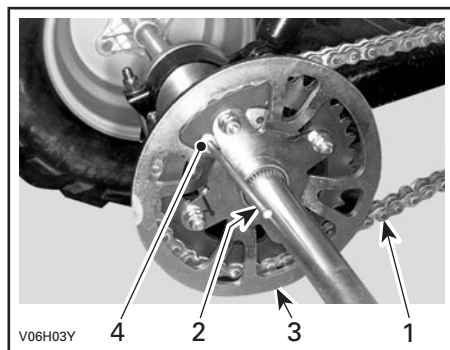
Placer le VTT sur une surface de niveau et mettre la transmission au point mort.

Desserrer les boulons de blocage du tendeur de chaîne.



1. Boulons de blocage du tendeur de chaîne

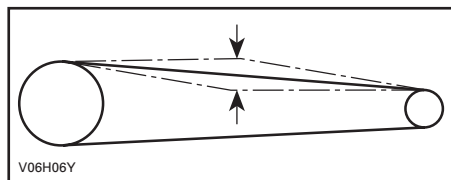
Insérer le loquet du tendeur dans le moyeu du pignon, puis dans le tendeur de chaîne.



1. Chaîne d'entraînement
2. Loquet de tendeur
3. Moyeu de pignon
4. Tendeur de chaîne

Régler la flèche de la chaîne en déplaçant le VTT lentement vers l'avant, de sorte que tout jeu que la chaîne pouvait présenter dans sa partie inférieure se trouve maintenant dans sa partie supérieure. La partie inférieure de la chaîne doit être tendue durant le réglage.

La flèche devrait se situer entre 20 et 30 mm (entre 13/16 et 1-7/32 po).



Tourner l'essieu dans le sens horaire pour réduire la tension et dans le sens antihoraire pour l'accroître.

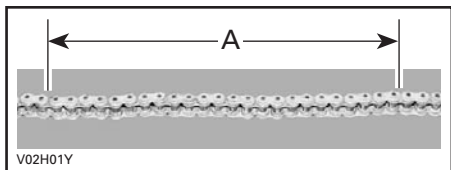
Serrer les boulons de blocage du tendeur de chaîne à 48 N•m (35 lbf •pi).

ATTENTION: Ne jamais conduire le VTT si la chaîne d'entraînement est trop lâche ou trop serrée, car les composants du système d'entraînement pourraient subir de graves dommages.

Une fois le réglage effectué, répéter l'opération ci-dessus pour vérifier la flèche plusieurs fois à différents endroits sur la chaîne.

Remplacement

La chaîne installée sur le véhicule, mesurer la distance qui séparent 13 maillons de chaîne, de la goupille centrale du premier maillon à la goupille centrale du treizième. Remplacer la chaîne d'entraînement si la distance est supérieure à celle spécifiée ci-dessous. S'adresser à un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier.



A. 404 mm (15-29/32 po)

Glissière de chaîne d'entraînement

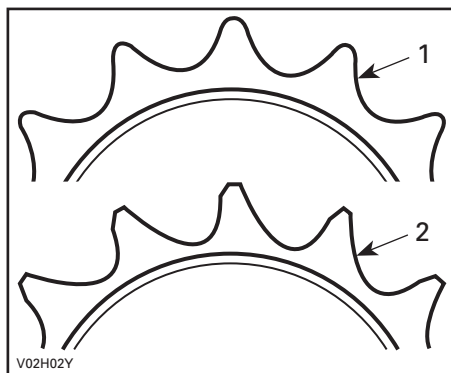
Vérifier la glissière de chaîne d'entraînement à chaque randonnée.

Remplacer la glissière de chaîne lorsqu'elle est usée.

S'adresser à un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier pour la faire remplacer.

Pignon menant et pignon mené

Vérifier que l'essieu à pignon menant et le pignon mené ne sont pas déformés, très usés ou autrement endommagés.



1. En bon état
2. À remplacer

ATTENTION: Remplacer la chaîne, l'essieu à pignon menant et le pignon mené pour éviter que la chaîne et le pignon menant ne s'usent prématurément. Installer une nouvelle bague de retenue toutes les fois qu'un pignon est enlevé.

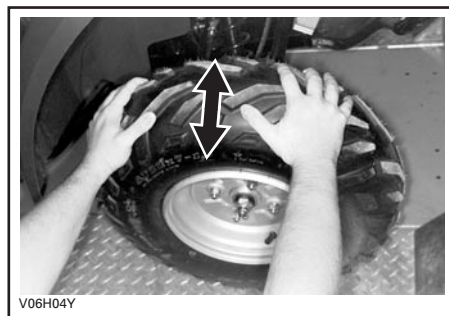
REMARQUE: Le pignon d'entraînement doit être installé de façon que la lèvre pointe vers l'extérieur du véhicule.

Roue

Il faut parfois retirer les écrous de roue et enduire les goujons de lubrifiant anti-grippage pour faciliter une éventuelle dépose. Cela est d'autant plus important lorsqu'on utilise le véhicule à proximité d'eau salée ou dans la boue. Enlever un écrou à la fois, lubrifier et resserrer à 70 N•m (52 lbf•pi).

État des roulements et des douilles de roue

Tenir fermement la roue par le rebord supérieur, puis tirer et pousser afin de sentir le jeu. Si l'on constate un jeu, s'adresser à un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier.



Pneus et roues

Pression des pneus

⚠ AVERTISSEMENT

La pression des pneus influence grandement la maniabilité et la stabilité du véhicule. En cas de sous-gonflage, le pneu risque de se dégonfler davantage et de tourner sur la jante. En cas de surpression, le pneu risque d'éclater. Toujours respecter les pressions recommandées. Comme les pneus sont de type basse pression, on recommande d'employer une pompe manuelle.

Vérifier la pression lorsque les pneus sont « froids », c'est-à-dire avant d'utiliser le véhicule. La pression des pneus varie selon la température et l'altitude. Révérifier la pression si une de ces conditions a changé.

Par commodité, un manomètre est fourni dans la boîte à outils.

PRESSION DES PNEUS

RALLY

| RECOMMANDÉE | AVANT | ARRIÈRE |
|-------------|---------------------------------|-----------------------------------|
| | | 24 kPa (3.5 lbf•po ²) |
| MINIMUM | 21 kPa (3 lbf•po ²) | |

Bien que les pneus soient prévus spécialement pour le tout-terrain, une crevaison reste possible. C'est pourquoi on recommande d'emporter une pompe manuelle et un nécessaire de réparation.

État des pneus et des roues

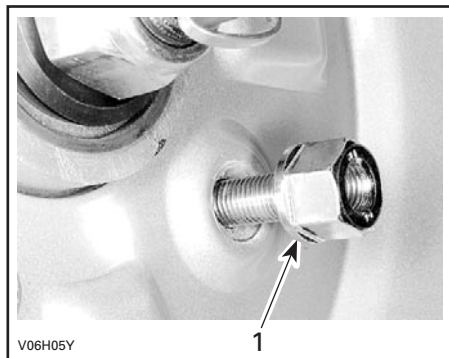
Vérifier si les pneus sont endommagés ou usés. Les remplacer au besoin.

Ne pas faire la permutation des pneus entre les roues. Les pneus avant et arrière sont de tailles différentes. Les pneus sont directionnels et il faut veiller à maintenir leur sens de rotation correct pour assurer le bon fonctionnement du véhicule.

Dépose d'une roue

Desserrer les écrous, puis soulever le véhicule. Placer un support sous le véhicule. Dévisser les écrous, puis enlever la roue.

Au moment de remettre la roue en place, on recommande d'appliquer un lubrifiant antigrippage sur les filets. Serrer les écrous progressivement, en ordre entrecroisé, puis exercer un couple final de 70 N•m (52 lbf•pi).



1. Côté conique de l'écrou

Systèmes de direction/ de commande

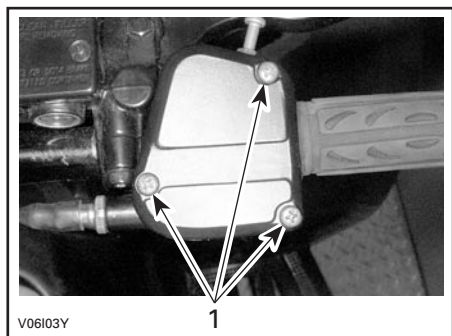
Lubrification du câble d'accélérateur

Le câble d'accélérateur doit être lubrifié seulement avec du lubrifiant pour câbles (N/P 293 600 041).

⚠ AVERTISSEMENT

L'utilisation d'un autre lubrifiant pourrait faire en sorte que la manette d'accélérateur/le câble se coince ou raidisse.

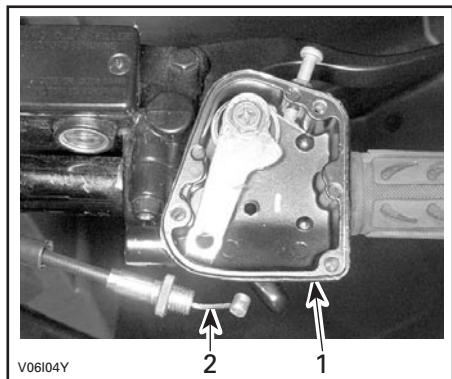
Ouvrir le logement de la manette d'accélérateur.



1. Enlever les vis

Retirer:

– le câble de la manette d'accélérateur



1. Logement de manette d'accélérateur
2. Câble d'accélérateur

REMARQUE: Glisser le câble dans la fente de l'attache et retirer l'extrémité du câble de l'attache.

– le protecteur de caoutchouc sur le câble d'accélérateur.

Enlever le capuchon sur le dessus du carburateur. Éloigner le capuchon du corps de carburateur.

Placer le huileur de câble (N/P 529 035 738) sur le câble.

Insérer l'aiguille du vaporisateur dans l'orifice du huileur.

⚠ AVERTISSEMENT

Toujours porter des verres de protection et des gants lorsqu'on lubrifie un câble.

REMARQUE: Mettre un chiffon autour du huileur de câble pour éviter que le lubrifiant ne se répande.

Vaporiser du lubrifiant dans le câble d'accélérateur jusqu'à ce qu'il atteigne l'extrémité reliée au carburateur.

Laisser pendre le câble pendant environ 15 minutes ou jusqu'à ce que le lubrifiant cesse de s'écouler du câble.

Réinstaller et régler le câble.

Réinstaller le capuchon du carburateur.

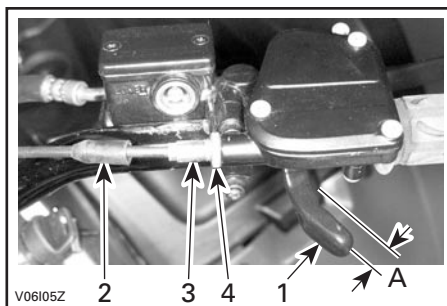
Réglage de la manette d'accélérateur

Glisser le protecteur de caoutchouc vers l'arrière pour découvrir le tendeur de câble d'accélérateur.

Desserrer l'écrou autobloquant puis tourner le tendeur pour obtenir un jeu approprié de manette d'accélérateur.

REMARQUE: Mesurer le jeu à l'extrémité de la manette d'accélérateur.

Serrer l'écrou autobloquant et réinstaller le protecteur.



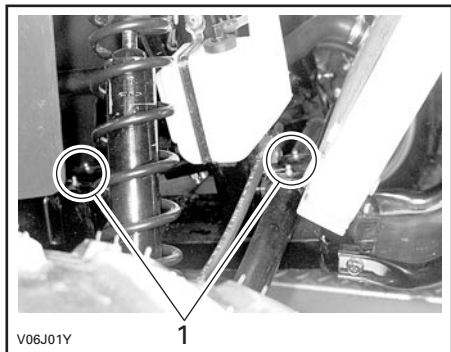
1. Manette d'accélérateur
2. Protecteur
3. Tendeur de câble
4. Écrou autobloquant
A. 3 à 8 mm (1/8 à 5/16 po)

Suspension

Lubrification

Bras triangulaire

Lubrifier les bras triangulaires avant avec de la graisse synthétique (N/P 293 550 010). Deux raccords de graissage se trouvent sur chaque bras triangulaire.



1. Raccords de graissage

Bras oscillant

Lubrifier les pivots de bras oscillant avec de la graisse synthétique (N/P 293 550 010).

Inspection

Vérifier si les amortisseurs présentent des fuites d'huile et si les fixations sont solides. En cas de fuite ou d'autre anomalie, s'adresser à un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier.

Freins

Freins avant

Les freins avant sont de type hydraulique à disque. Ils sont autorégulants et ne requièrent aucun réglage.

Freins arrière

Les freins arrière utilisent un câble et nécessitent un réglage; voir un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier.

Lubrification du câble de frein

Enlever le loquet et levier de frein (vis, écrou et ressort).

Enlever le câble du levier à main. Pour faciliter cette opération, appuyer sur la pédale de frein afin de desserrer le câble.

Placer le huileur de câble (N/P 529 035 738) sur le câble.

Insérer l'aiguille du vaporisateur dans l'orifice.

Vaporiser une petite quantité de lubrifiant à la silicone (N/P 293 600 041), puis appuyer sur la pédale de frein pour faire bouger le câble de frein. Procéder ainsi jusqu'à ce que le lubrifiant à la silicone sorte par l'autre extrémité du câble.

Carrosserie et châssis

Zone moteur

Vérifier si la zone moteur présente des dommages et des fuites. S'assurer que tous les colliers de tuyauterie sont bien serrés et qu'aucun tuyau n'est fissuré, plié ni endommagé de quelque autre façon.

Inspecter le silencieux, la batterie et les fixations du réservoir. S'assurer que les connexions électriques ne sont pas corrodées et sont bien serrées.

Remplacer ou faire réparer les pièces endommagées.

Fixations

S'assurer que les fixations du véhicule sont en bon état et bien serrées. Reserrer au besoin.

Nettoyage et protection du véhicule

Les pièces peintes endommagées doivent être repeintes correctement afin de prévenir la rouille.

Au besoin, laver la carrosserie avec une solution d'eau chaude et de savon (détergents doux seulement). Appliquer une cire non abrasive.

ATTENTION: Ne jamais nettoyer les pièces de plastique avec un détergent concentré, un dégraissant, un diluant à peinture, de l'acétone, etc.

CHARGEMENT ET TRANSPORT

Tout en lisant le présent *Guide du conducteur*, se souvenir que:

⚠ AVERTISSEMENT

Avertit d'un risque de blessures graves, voire mortelles.

Chargement

⚠ AVERTISSEMENT

La maniabilité, la stabilité et la distance de freinage sont influencées lorsqu'on charge les espaces de chargement et qu'on utilise le véhicule. Il est, par conséquent, important de bien répartir cette charge. Ne jamais surcharger, remorquer ni transporter une charge de façon inadéquate. Toujours s'assurer que la charge est bien fixée et bien répartie sur les espaces de chargement avant d'utiliser le véhicule. Pour plus de sécurité, réduire sa vitesse en fonction de l'état du terrain lorsqu'on transporte une charge ou qu'on tire une remorque. Prévoir une plus grande distance pour freiner. Toujours fixer la charge le plus bas possible sur les espaces de chargement afin de réduire l'effet d'un centre de gravité plus élevé. À défaut de suivre ces recommandations, on pourrait agir sur la maniabilité du véhicule et provoquer ainsi un accident entraînant des blessures graves, y compris un risque de décès. Pour de plus amples renseignements, consulter le *Guide de sécurité*.

Lorsqu'on veut transporter une charge sur le véhicule, respecter les charges maximales suivantes.

CHARGE MAXIMALE PERMISE:

175 kg (386 lb)

(comprend le poids du conducteur, de toute autre charge et de tout accessoire ajouté)

16 kg (35 lb)

Comprend l'espace de rangement **AVANT**



30 kg (65 lb)

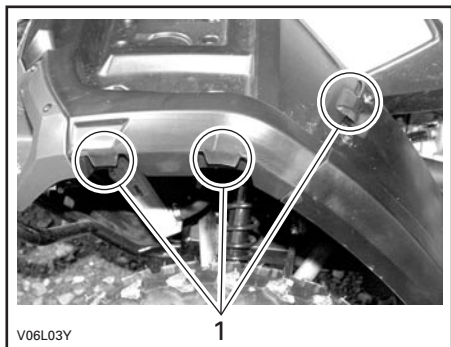
Comprend l'espace de rangement **ARRIÈRE** et la charge admissible au timon



V06A0FL

Pour fixer du matériel aux espaces de chargement

Avant de transporter du matériel sur les espaces de chargement, on recommande de bien le fixer. Consulter la photo suivante pour connaître les points d'arrimage sécuritaires.

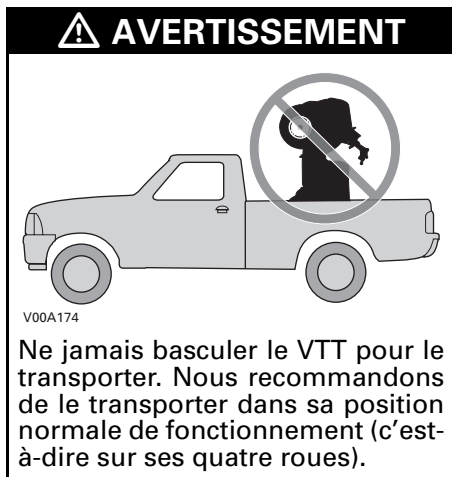


1. Fixer à l'aide de ces languettes

REMARQUE: Il est fortement recommandé d'utiliser un filet à bagages pour bien fixer le matériel aux espaces de chargement.

Transport

Lorsqu'on transporte le VTT, il faut bien l'arrimer à la remorque ou dans la caisse de la camionnette avec des sangles appropriées. L'emploi de cordes ordinaires est déconseillé.



Ne jamais basculer le VTT pour le transporter. Nous recommandons de le transporter dans sa position normale de fonctionnement (c'est-à-dire sur ses quatre roues).

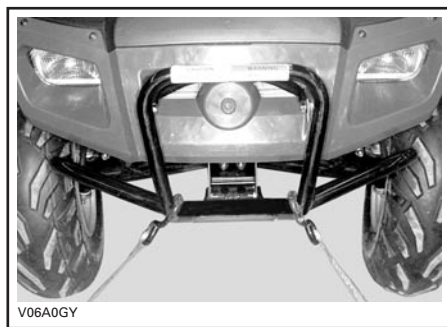
Placer le robinet de carburant à la position «OFF».

Mettre le levier sélecteur à la position «N» et serrer le frein de stationnement.

Arrimer le véhicule par les pare-chocs avant et arrière.

ATTENTION: L'emploi d'autres points d'arrimage risquerait d'endommager le véhicule.

Emplacement à l'avant



TYPIQUE

Emplacement à l'arrière



TYPIQUE



AVERTISSEMENT

Ne jamais remorquer ce VTT derrière une voiture ou tout autre véhicule.

DIAGNOSTIC DES PANNES

| CONSTATATION: <i>Le moteur ne tourne pas</i> | |
|---|---|
| CAUSES PROBABLES | SOLUTIONS |
| 1. L'interrupteur d'allumage se trouve à la position «OFF». | Placer l'interrupteur à la position «ON». |
| 2. La transmission n'est pas réglée à la position «N». | Placer la transmission à la position «N» ou appuyer sur une manette de frein. |
| 3. Fusible grillé. | Vérifier l'état du fusible principal. |
| 4. Batterie faible ou connexions desserrées. | Vérifier le fusible principal. Vérifier l'état des connexions et des bornes. Faire vérifier la batterie. Communiquer avec un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier. |

| CONSTATATION: <i>Le moteur tourne, mais refuse de démarrer</i> | |
|--|--|
| CAUSES PROBABLES | SOLUTIONS |
| 1. Fusible grillé. | Vérifier l'état du fusible principal. |
| 2. Le mélange n'est pas suffisamment riche pour faire démarrer un moteur froid. | Vérifier le niveau de carburant et la méthode de démarrage, en particulier en ce qui concerne l'utilisation de l'étrangleur. |
| 3. Moteur noyé (les bougies sont humides lorsqu'on les enlève). | Voir les OPÉRATIONS SPÉCIALES . |
| 4. Le carburant ne parvient pas au moteur (bougies sèches lorsqu'on les enlève). | Vérifier le niveau de carburant. Tourner le robinet de carburant à la position «ON» (essayer également à la position «RES»). Une panne de la pompe à carburant ou du carburateur peut s'être produite. Communiquer avec un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier. |
| 5. Bougie/système d'allumage (aucune étincelle). | Vérifier l'état du fusible principal. Enlever la bougie et la rebrancher ensuite au capuchon de bougie. Vérifier si l'interrupteur d'allumage et/ou le ou les interrupteurs d'arrêt du moteur se trouvent à la position «ON». Mettre le moteur en marche lorsque la bougie est mise à la masse sur le moteur, loin du trou de bougie. Si aucune étincelle n'apparaît, remplacer la bougie. Si le problème persiste, communiquer avec un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier. |
| 6. Compression du moteur. | Lorsqu'on actionne le moteur au moyen du démarreur, on devrait percevoir les «cycles» de résistance lorsque le piston parvient au point mort haut. Si on ne détecte aucune résistance, on peut soupçonner une perte importante de compression. Communiquer avec un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier. |

| CONSTATATION: Accélération ou puissance insuffisante du moteur | |
|---|---|
| CAUSES PROBABLES | SOLUTIONS |
| 1. Bougie encrassée ou endommagée. | Voir la rubrique Le moteur tourne, mais refuse de démarrer. |
| 2. Le carburant ne parvient pas au moteur. | Voir la rubrique Le moteur tourne, mais refuse de démarrer. |
| 3. Réglages du carburateur. | Communiquer avec un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier. |
| 4. Surchauffe du moteur. | Voir la rubrique Surchauffe du moteur dans OPÉRATIONS SPÉCIALES . Si la surchauffe persiste, communiquer avec un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier. |
| 5. Filtre à air/boîtier de filtre à air obstrué ou sale. | Vérifier le filtre à air et le nettoyer au besoin. Vérifier s'il y a des dépôts dans le boyau de vidange du boîtier de filtre à air. Vérifier l'emplacement du boyau d'admission d'air. |
| 6. Transmission à changement de vitesse continu usée ou sale. | Communiquer avec un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier. |

| CONSTATATION: Retours de flamme dans le moteur | |
|--|---|
| CAUSES PROBABLES | SOLUTIONS |
| 1. Le système d'échappement fuit. | Communiquer avec un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier. |
| 2. Le moteur tourne en surchauffant. | Voir la rubrique Accélération ou puissance insuffisante du moteur. |
| 3. Mauvais réglage de l'allumage ou panne du système d'allumage. | Communiquer avec un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier. |
| 4. Mauvais réglage du carburateur. | Communiquer avec un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier. |

| CONSTATATION: Ratés d'allumage du moteur | |
|---|--|
| CAUSES PROBABLES | SOLUTIONS |
| 1. Bougie encrassée, endommagée ou usée. | Nettoyer et vérifier la bougie et son degré thermique. La remplacer au besoin. |
| 2. Présence d'eau dans le carburant. | Vider le système d'alimentation et le remplir de carburant neuf. |

| CONSTATATION: <i>Bruit inhabituel provenant du moteur</i> | |
|--|---|
| CAUSES PROBABLES | SOLUTIONS |
| 1. Filtre à huile obstrué. | Vidanger l'huile à moteur et remplacer le filtre. |
| 2. Réglage des soupapes. | Consulter un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier. |
| 3. Tendeur de chaîne bloqué. | Consulter un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier. |
| 4. Usure de la chaîne de distribution. | Consulter un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier. |

| CONSTATATION: <i>Le véhicule n'atteint pas sa vitesse maximale</i> | |
|---|---|
| CAUSES PROBABLES | SOLUTIONS |
| 1. Moteur. | Voir la rubrique Accélération ou puissance insuffisante du moteur. |
| 2. Frein de stationnement. | S'assurer que le loquet de levier de frein est complètement déverrouillé. |
| 3. Filtre à air/boîtier de filtre à air obstrué ou sale. | Vérifier le filtre à air et le nettoyer au besoin. Vérifier s'il y a des dépôts dans le boyau de vidange du boîtier de filtre à air. Vérifier l'emplacement du boyau d'admission d'air. |
| 4. Transmission à changement de vitesse continu usée ou sale. | Communiquer avec un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier. |

| CONSTATATION: <i>Levier sélecteur difficile à déplacer</i> | |
|---|---|
| CAUSES PROBABLES | SOLUTIONS |
| 1. Les engrenages de la transmission se trouvent dans une position empêchant le levier sélecteur de bien fonctionner. | Faire faire un mouvement de va-et-vient au véhicule pour déplacer les engrenages de la transmission et permettre au levier sélecteur de bien se placer. |
| 2. Réglage trop rapide du ralenti. | Régler le ralenti. Se référer aux FICHES TECHNIQUES. |
| 3. Transmission à changement de vitesse continu usée ou sale. | Communiquer avec un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier. |

| CONSTATATION: <i>Le régime du moteur augmente, mais le véhicule n'avance pas</i> | |
|---|--|
| CAUSES PROBABLES | SOLUTIONS |
| 1. Transmission en position «N». | Mettre la transmission en position «R» ou «HI». |
| 2. Transmission à changement de vitesse continu défectueuse. | Communiquer avec un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier. |
| 3. Présence d'eau dans le logement de la transmission à changement de vitesse continu. | Communiquer avec un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier. |

FICHES TECHNIQUES

| MODÈLES | | RALLY ^{MC} 200 |
|--------------------------------------|----------|--|
| MOTEUR | | |
| Type | | BOMBARDIER-ROTAX 175, 4 temps, moteur à simple arbre à cames en tête, refroidi par liquide |
| Nombre de cylindres | | Monocylindre |
| Nombre de soupapes | | 4 soupapes réglables |
| Cylindrée | | 176.3 cc (10.76 po ³) |
| Alésage | Standard | 62 mm (2.4 po) |
| Course | | 58.4 mm (2.3 po) |
| Taux de compression | | 10.9:1 |
| Lubrification | | Par pompe avec filtre remplaçable (moteur et transmission lubrifiés simultanément) |
| Décompresseur | | S.O. |
| Échappement | | Pare-étincelles, approuvé par le U.S.D.A. |
| Filtre à air | | Filtre en mousse à deux étages |
| TRANSMISSION | | |
| Boîte de vitesses | | Transmission à changement de vitesse continu |
| REFROIDISSEMENT | | |
| Type | | Refroidissement par liquide |
| Radiateur | | Monté à l'avant (avec ventilateur thermostatique en option) |
| CARBURATION | | |
| Marque et type de carburateur | | Mikuni VM24 avec étrangleur manuel |
| Position du plongeur de l'étrangleur | | Variable |
| Régime de ralenti ± 100 | | 1500 tr/mn |

| MODÈLES | | RALLY^{MC} 200 |
|--------------------------------------|--|--|
| SYSTÈME ÉLECTRIQUE | | |
| Magnéto (marque et type) | Denso, 160 W à 6000 tr/mn | |
| Type d'allumage | ADC (allumage à décharge de condensateur) | |
| Réglage de l'allumage | Non réglable | |
| Limiteur de régime moteur | 10 500 tr/mn (n'importe quel rapport en marche avant) | |
| Limiteur de vitesse de pointe | 12 km/h (7.5 MPH) en marche arrière | |
| Bougies (marque et type) | NGK CR8E | |
| Nombre de bougies | 1 | |
| Écartement des bougies | 0.7 mm (.027 po) | |
| Batterie | 12 V, 11 Ah. Batterie à électrolyte | |
| Système de démarrage | Démarreur électrique | |
| Phares | 2 x 30 W | |
| Feu arrière | 8/27 W | |
| FUSIBLE | | |
| Fusible principal | 25 A | |
| GROUPE D'ENTRAÎNEMENT | | |
| Essieu arrière | Entraîné par chaîne/essieu rigide | |
| SUSPENSION | | |
| Avant | Type | Indépendante — bras triangulaire simple, deux amortisseurs (huile) |
| | Course | 163 mm (6.4 po) |
| Arrière | Type | Rigide à bras oscillants, un amortisseur (huile) |
| | Course | 163 mm (6.4 po) |
| PNEUS | | |
| Pression | Avant | 24 kPa (3.5 lbf/po ²) recommandé, 21 kPa (3 lbf/po ²) min. |
| | Arrière | 24 kPa (3.5 lbf/po ²) recommandé, 21 kPa (3 lbf/po ²) min. |
| Taille | Avant | 22 x 10 x 8-7 |
| | Arrière | 22 x 10 x 10 |
| ROUES | | |
| Taille | Avant | 10 po x 5.5 |
| | Arrière | 10 po x 8 |
| Couple de serrage des écrous de roue | 70 N•m (52 lbf•pi) | |

| MODÈLES | | RALLY^{MC} 200 |
|---------------------------------------|-------------------------|--|
| FREINS | | |
| Avant | | Type hydraulique, 2 disques |
| Arrière | | Type mécanique, 1 disque |
| Stationnement | | Loquet de levier de frein sur la manette de frein côté gauche |
| CAPACITÉ DE CHARGE | | |
| Espace de chargement avant | | 16 kg (35 lb) |
| Espace de chargement arrière | | 30 kg (66 lb) y compris la charge admissible au timon |
| Charge totale admissible | | 175 kg (386 lb) y compris le conducteur, toutes les autres charges et les accessoires additionnels |
| PNBV (poids nominal brut du véhicule) | | 369 kg (813 lb) |
| Charge de remorquage | | 225 kg (500 lb) |
| Charge admissible au timon | | 14 kg (30 lb), compris avec espace de chargement arrière |
| DIMENSIONS | | |
| Poids à vide | | 176 kg (388 lb) |
| Longueur hors tout | | 2026 mm (80 po) |
| Largeur hors tout | | 1054 mm (41.5 po) |
| Hauteur hors tout | | 1070 mm (42 po) |
| Empattement | | 1181 mm (46 po) |
| Voie | Roues avant | 880 mm (35 po) |
| | Roues arrière | 811 mm (32 po) |
| Rayon de braquage | | 1850 mm (73 po) |
| Réglage de la divergence | | 0 mm ± 3 mm (0 po ± 7/64 po) |
| Garde au sol | Avant et sous le moteur | 160 mm (6 po) |
| | Essieu arrière | |
| Répartition du poids (avant/arrière) | | 52/48% |

| MODÈLES | | RALLY ^{MC} 200 |
|-------------------------------|--------|--|
| LIQUIDES | | |
| Type d'huile à moteur | | Huile à moteur SAE de type minéral pour moteurs 4 temps, classe SG, SH ou SJ de l'API, ou huile synthétique Bombardier. Consulter le tableau sur la viscosité de l'huile pour connaître le type d'huile adéquat |
| Huile de la boîte de vitesses | | Huile pour carters de chaîne Bombardier (N/P 413 801 900) ou l'équivalent |
| Liquide de refroidissement | | Mélange éthylène-glycol et eau (50% éthylène-glycol et 50% eau). Employer un liquide conçu spécialement pour les moteurs en aluminium |
| Type de carburant | Type | Essence ordinaire sans plomb |
| | Octane | 87 (R + M)/2 ou plus élevé |
| Freins hydrauliques | | Liquide de frein DOT 4 |
| CONTENANCES | | |
| Réservoir de carburant | | 16.5 L (4.3 gal É.-U.) y compris une réserve d'environ 5 L (1.32 gal É.-U.) |
| Huile à moteur | | 1.35 L (1.43 pintes) |
| Huile de la boîte de vitesses | | 200 mL (6.76 oz) |
| Liquide de refroidissement | | 2.5 L (2.65 pintes É.-U.) |

L = largeur

DEL = diode électroluminescente

W = watt

Vouée à l'amélioration constante de la qualité et à l'innovation, Bombardier se réserve le droit de changer, en tout temps, le design et les caractéristiques de ses produits, ou d'y effectuer des ajouts ou des améliorations, cela sans s'engager d'aucune façon à effectuer ces opérations sur les produits déjà fabriqués.

GUIDE SI*

| UNITÉ DE BASE | | | |
|---------------------------|---------------------------|----------------------|----------|
| DESCRIPTION | UNITÉ | SYMBOLE | |
| longueur | mètre | m | |
| masse | kilogramme | kg | |
| force | newton | N | |
| liquide | litre | L | |
| température | Celsius | °C | |
| pression | kilopascal | kPa | |
| couple de serrage | newton-mètre | N•m | |
| vitesse terrestre | kilomètre par heure | km/h | |
| PRÉFIXES | | | |
| PRÉFIXE | SYMBOLE | SIGNIFICATION | VALEUR |
| kilo | k | mille | 1000 |
| centi | c | un centième | 0.01 |
| milli | m | un millième | 0.001 |
| micro | μ | un millionième | 0.000001 |
| FACTEURS DE CONVERSION | | | |
| POUR CONVERTIR DES | EN ① | MULTIPLIER PAR | |
| po | mm | 25.4 | |
| po | cm | 2.54 | |
| po ² | cm ² | 6.45 | |
| po ³ | cm ³ | 16.39 | |
| pi | m | 0.3 | |
| oz | g | 28.35 | |
| lb | kg | 0.45 | |
| lbf | N | 4.4 | |
| lbf•po | N•m | 0.11 | |
| lbf•pi | N•m | 1.36 | |
| lbf•pi | lbf•po | 12 | |
| lbf•po ² | kPa | 6.89 | |
| oz imp. | oz É.-U. | 0.96 | |
| oz imp. | mL | 28.41 | |
| gal imp. | gal É.-U. | 1.2 | |
| gal imp. | L | 4.55 | |
| oz É.-U. | mL | 29.57 | |
| gal É.-U. | L | 3.79 | |
| MPH | km/h | 1.61 | |
| Fahrenheit | Celsius | (°F - 32) ÷ 1.8 | |
| Celsius | Fahrenheit | (°C × 1.8) + 32 | |
| cv | kW | .75 | |

* Le système international d'unités a pour abréviation SI dans toute les langues.

① Pour inverser les conversions, diviser par le facteur donné. Par exemple, pour convertir les millimètres en pouces, diviser par 25.4.

REMARQUE: Les facteurs sont arrondis à 2 décimales pour plus de facilité.



AFFRANCHIR
SUFFISAMMENT

BOMBARDIER
PRODUITS RÉCRÉATIFS

SERVICE DE GARANTIE
75, RUE J.A. BOMBARDIER
SHERBROOKE (QUÉBEC)
CANADA J1L 1W3



AFFRANCHIR
SUFFISAMMENT

BOMBARDIER
PRODUITS RÉCRÉATIFS

SERVICE DE GARANTIE
75, RUE J.A. BOMBARDIER
SHERBROOKE (QUÉBEC)
CANADA J1L 1W3



AFFRANCHIR
SUFFISAMMENT

BOMBARDIER
PRODUITS RÉCRÉATIFS

SERVICE DE GARANTIE
75, RUE J.A. BOMBARDIER
SHERBROOKE (QUÉBEC)
CANADA J1L 1W3

NUMÉRO DE MODÈLE
DU VTT _____

NUMÉRO D'IDENTIFICATION
DU VÉHICULE (N.I.V.) _____

NUMÉRO D'IDENTIFICATION
DU MOTEUR (N.I.M.) _____

Propriétaire:

_____ NOM

_____ N° RUE APP.

_____ VILLE ÉTAT OU PROVINCE CODE POSTAL

Date d'achat _____
JOUR MOIS ANNÉE

**Date d'expiration
de la garantie** _____
JOUR MOIS ANNÉE

À faire remplir par le concessionnaire au moment de la vente.

SCEAU DU CONCESSIONNAIRE

**Veillez communiquer avec le concessionnaire qui vous a vendu votre VTT
afin de vous assurer qu'il l'a enregistré auprès de Bombardier.**



AVERTISSEMENT

Avertit d'un risque de blessures graves, voire mortelles.



AVERTISSEMENT

LA CONDUITE DE CE VÉHICULE PEUT ÊTRE DANGEREUSE. Une collision ou un tonneau peut se produire rapidement, même pendant des manœuvres telles les tournants, la conduite en pente ou sur des obstacles si vous omettez de prendre les précautions nécessaires.

DES BLESSURES SÉRIEUSES OU MÊME MORTELLES pourraient résulter du non-respect de ces directives:

- **LISEZ LE *GUIDE DU CONDUCTEUR*, LE *GUIDE DE SÉCURITÉ* ET TOUTES LES ÉTIQUETTES AVANT D'UTILISER CE VTT.**
- **N'UTILISEZ JAMAIS CE VTT AVANT D'EN AVOIR APPRIS LE FONCTIONNEMENT.** Les novices devraient suivre un cours de formation certifié.
- **NE TRANSPORTEZ JAMAIS DE PASSAGER.** Vous courrez davantage le risque de perdre le contrôle de votre véhicule lorsque vous transportez un passager.
- **N'UTILISEZ JAMAIS CE VTT SUR UNE SURFACE ASPHALTÉE.** Vous courrez davantage le risque de perdre le contrôle de votre VTT lorsque vous conduisez votre véhicule tout-terrain sur une surface asphaltée.
- **NE CONDUISEZ JAMAIS CE VTT SUR UNE VOIE PUBLIQUE.** Il y a risque de collision avec un autre véhicule si vous circulez sur une voie publique avec votre VTT.
- **PORTEZ TOUJOURS UN CASQUE APPROUVÉ,** des verres de protection et des vêtements protecteurs.
- **NE CONSOMMEZ JAMAIS D'ALCOOL OU DE DROGUES** avant ou pendant l'utilisation de ce véhicule.
- **NE CONDUISEZ JAMAIS CE VTT À DES VITESSES EXCESSIVES.** Vous courrez davantage le risque de perdre le contrôle de ce VTT quand vous conduisez à une vitesse trop élevée sans tenir compte du terrain, de la visibilité et de votre expérience.
- **N'ESSAYEZ JAMAIS DE FAIRE DES CABRÉS, DES SAUTS OU D'AUTRES MANŒUVRES PÉRILLEUSES.**